

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
ÉTATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$8.00
MONTREAL ET BANLIEUE.....	\$10.00

Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ÉTATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Opportune intervention

On aura lu, dans le *Devoir* d'hier soir, le texte de la résolution adoptée à une toute récente assemblée des chefs de groupe de la Ligue du Sacré Cœur, paroisse de l'Immaculée-Conception. Elle signale à l'attention publique un état de choses qui ne saurait manquer de préoccuper tous ceux qui ont quelque souci de notre santé morale et de notre avenir. Elle mérite qu'on la relise et qu'on s'arrête à la méditer.

"Après avoir observé les progrès que fait dans la ville de Montréal un sensualisme digne des âges du paganisme, à en juger particulièrement par les manifestations scandaleuses qui s'étalent sur les scènes de quelques-uns de nos théâtres, les hommes d'expérience qui sont à la tête de la Ligue, tiennent d'abord à exprimer "le dégoût que ces spectacles, organisés dans un but manifeste de perversion individuelle et sociale, inspirent à des pères de famille soucieux de l'éducation morale de leurs enfants et respectueux de leur dignité humaine." Et personne de ceux qui connaissent un peu la littérature contemporaine ou fréquentent d'une façon quelconque peu suivie certains théâtres montréalais, ne contestera la justesse de ce dégoût. Les observations que formulait ici même, avant-hier, l'un de nos collaborateurs, les textes qu'il produisait, suffiraient à le justifier. On joue couramment à Montréal des pièces qui soulèvent en France le dégoût des honnêtes gens, et les spectacles français ne sont pas seuls à mériter la condamnation publique. On s'est quelque peu occupé du cinéma; la résolution de la Ligue rappelle qu'il est temps de s'occuper aussi du théâtre proprement dit.

Les courageux initiateurs ne se contentent point de manifester un très compréhensible dégoût, ils conseillent l'action et "prirent leurs compatriotes et leurs co-religionnaires de prendre eux-mêmes, et d'imposer à ceux qui dépendent de leur autorité, l'attitude d'abstention résolue qui s'impose à tous les chrétiens vis-à-vis ces spectacles d'industrialisation du vice, surtout vis-à-vis le théâtre de nuit".

L'abstention, en ce cas, est fort pratique; car les entrepreneurs de spectacles malsains cherchent d'abord à faire de l'argent. Le jour où ils s'apercevront que l'exploitation de la boue ne paie plus ou paie moins, ils changeront de tactique. L'abstention recommandée s'accorde parfaitement, du reste, avec une juste intervention auprès des pouvoirs publics pour que, dans la mesure où cela dépend d'eux, ils nettoient la scène. — Faisons observer en passant que le théâtre de nuit, qui est en train de se généraliser chez nous, par l'appât de pièces plus ou moins scabreuses, menace d'envahir d'autres villes. L'Action catholique que nous recevons ce matin dit: "Le théâtre de nuit a déjà été amorcé à Québec, et, si nos renseignements sont exacts, une troupe d'amateurs préparait à l'heure actuelle un de ces "spectacles de minuit", qui serait suivi de beaucoup d'autres. Nous tenons à enregistrer et tout de suite, notre vigoureuse protestation contre une pareille innovation". La pratique se propagera indéfiniment si on ne réagit énergiquement; elle a pour elle trop d'instincts mauvais.

Cette question du théâtre est fort intimement liée à celle de la presse — car c'est la presse qui fait le gros de la réclame théâtrale — et il a bien fallu, pour ne point rester dans les nuages, que les protestataires montréalais abordent le sujet. Ils "remarquent avec étonnement, disent-ils, dans une phrase dont les termes paraissent avoir été soigneusement pesés, "qu'en l'absence d'un bureau de censure des pièces de théâtre, certains journaux, sollicitant l'encouragement des catholiques, ouvrent largement leurs colonnes à la littérature théâtrale, sans établir pour leur propre compte une surveillance intelligente et étroite sur la matière à lire qui s'étale dans leurs pages, sous forme de réclame, illustrée ou non, et sous forme de chronique des théâtres".

La encore le public a entre les mains un puissant moyen d'action. Ce n'est pas par goût de l'art que les journaux publient la singulière littérature dont notre collaborateur citait mercredi des échantillons, c'est parce que cela paie — directement ou par l'annonce qui l'accompagne. Des représentations claires et précises, faites au non d'une opinion publique qui est encore saine, dans une large mesure, et qui n'a eu que le tort de ne pas s'affirmer, produiraient sur cette publicité théâtrale un effet certain.

La question est posée, en tout cas. Il dépend des gens qui en ont assez de ce régime, des groupes organisés particulièrement, d'enrayer l'œuvre des entrepreneurs de démoralisation par le théâtre.

L'opportune intervention des protestataires d'hier rend à tous le grand service de leur ouvrir les yeux ou de fixer leur attention sur une plaie trop ignorée.

Omer HEROUX.

La session fédérale

Le groupe agraire avec M. King

M. Crerar dit que M. Meighen n'a plus la confiance du peuple. — Discours du chef agraire. — Un incident. — M. Lafortune amuse la Chambre.

Ottawa, 24. — Sous les regards pénétrants de la députation unioniste, M. N. W. Gordon, le nouvel élu de Peterboro, a fait son entrée dans la Chambre des Communes cet après-midi, entre le chef de l'opposition et M. Murphy; il s'est avancé dans l'allée, tandis que les libéraux applaudissaient à tout rompre et poussaient des hurlements enthousiastes, mis en joie par le souvenir de cette victoire célèbre et chèrement gagnée. M. Gordon est un joli gros et grand garçon imberbe, haut de stature, aux épaules larges, à la poitrine bombée, il porte un sourire engageant sur les lèvres. Pendant que le chahut est à son comble, très à l'aise, il va donner la main à l'orateur, et prend sa place, saluant tout le long du chemin des amis et de nouvelles connaissances. Le milieu parlementaire ne l'intimidera pas, à ce qu'on a pu pressentir et le talent de parole qu'on lui prête ne sera pas inutile aux libéraux.

Ensuite, c'est le grand événement de la saison qui se produit: M. Crerar se lève pour donner son appui à l'un ou l'autre parti. Le premier ministre est à son siège, les unionistes et les libéraux, curieux, remplissent les banquettes, les tribunes sont comblées. Le chef progressiste commence à parler d'une

voix basse, légèrement voilée. Pour l'entendre on fait silence. De l'extrémité de la chambre où siège le parti agraire, on le voit bien, grand, mince, figure agréable, lançant ses phrases en suivant pour ainsi dire dans son imagination le déroulement de ses idées intérieures. Et il est absorbé par son idée qu'il semble en oublier les gestes et l'auditoire; quelquefois d'un mouvement subit il frappe du poing sur son bureau, et c'est la véhémence de la conviction intellectuelle qui force le corps à agir. Ici, il attaque les libéraux, et les unionistes applaudissent; plus loin, le rôle est renversé, il attaque les unionistes et les libéraux sont contents. Il déparade les deux partis, blâme l'un pour une idée et l'autre pour une autre. Si un député l'interrompt, il écoute attentivement, prêt à reconnaître son erreur et à rectifier une injustice qu'il aurait commise. Enfin, voici un homme qui nous sort du cercle trop petit des reproches, des accusations, des récriminations et des ripostes officielles, qui pense des choses et dit des choses, qui n'est pas un politicien, peut garder la liberté de jugement et la liberté de parole. Et, ce qu'il y a de plus, on le sent pénétré de convictions pour certaines théories, on le sait sans parti-

Son discours.

M. Crerar résume ainsi les discours des deux chefs qui ont parlé avant lui: l'un dit: "Nous voulons que vous quittiez le pouvoir"; et l'autre répond: "Je ne quitterai pas le pouvoir". Le pays était en droit d'attendre quelque chose de plus. Les discours du trône déclarent que le Canada est moins attaqué de malaises que les autres pays. On ne l'aurait pas cru, à écouter les discours de M. Meighen qui a parcouru le pays en proclamant que nous étions à la veille d'une révolution rouge. Celui-ci, dans ces moments de calme doit regretter les paroles extravagantes qu'il a prononcées dans ses campagnes. Il essaie de semer les préjugés contre l'Ouest dans la province de Québec. Les récentes élections ont été une séparation de deux parties du pays. Les conférences qu'on a faites aux pensions contre le chômage n'ont pour but que d'attirer la sympathie de la classe ouvrière; et si des lois justes permettaient aux Canadiens de gagner leur vie, ces assurances ne seraient pas nécessaires. Nous avons à nous occuper de nombre de choses plus importantes.

Il y a ensuite la question du tarif. Le gouvernement a dépensé d'énormes sommes d'argent pour faire une enquête dans tout le pays. Et pendant que des ministres du gouvernement faisaient cette enquête, d'autres ministres du cabinet définissaient la politique qui n'aurait dû être que l'aboutissement de la conséquence, le résultat de cette enquête. Et tous les témoignages recueillis n'auraient ainsi aucune valeur pratique. Les preuves ne peuvent éclairer un juge préjugé qui a déjà donné son arrêt. On prétend aussi que le tarif protégera les industries, y compris l'agriculture. Or, le Canada produit déjà plus de marchandises agricoles qu'il n'en a besoin; les prix d'exportation sont fixés sur les marchés étrangers. Dire ainsi que la protection lui est utile est un non-sens inacceptable.

M. Crerar félicite ensuite M. Meighen d'avoir si nettement défini sa politique; il ne l'a pas toujours supportée par des arguments logiques et vrais, mais il a parlé nettement. Il faudrait faire une différence entre le tarif pour le revenu et le tarif pour la protection. Cette distinction est très importante, parce qu'il ne faut pas confondre les deux, ni faire croire au peuple qu'un même terme peut les couvrir.

Les estimations budgétaires ont été préparées avec un esprit d'économie, prétend le discours du trône. Durant les années de guerre, l'administration et les personnes de toutes les classes ont pris des habitudes de dépense dont il faudrait se corriger. Ainsi, il y a une dépense de \$4,500,000 pour la construction d'un bassin de redoub à Victoria.

Le gouvernement a tenu la promesse aux électeurs faite lors de l'élection de M. Tolmie, ministre de l'Agriculture. Il a promis aux citoyens de West Peterboro de construire une digue au coût de \$250,000. A l'heure actuelle on parle aussi dans le monde d'un chômage dans la construction des navires de guerre. Nous devrions y prendre part, malgré notre "premier lord de l'Amirauté". La "plus grande faute que le gouvernement a faite", c'est d'avoir accepté de la Grande-Bretagne des navires de guerre. A mesure que le Canada se développe, notre ministère de la guerre grandit. L'an dernier le parlement a voté \$22,000,000 pour la marine et l'armée canadiennes. Nous ne pouvons continuer sur cette voie.

Notre commerce d'exportation avec les pays d'Europe décline aussi très rapidement. Il a diminué de façon très sensible avec l'Angleterre et avec la France. Notre commerce d'importation avec les États-Unis a augmenté, et c'est une chose dont tous les Canadiens doivent être contents. La République voisine est notre meilleur marché sur lequel nous devrions porter notre attention. En 1910 nous y achetions pour \$150,000,000, et l'an passé, pour \$560,000,000. Le balance adverse du commerce que nous avons eue à enregistrer dans ces derniers temps a déjà été plus considérable. Elle n'est pas la cause de la dépréciation de notre dollar, puisque la valeur de celui-ci à New-York ne suit pas les fluctuations qu'elle subit. Il est malheureux que le traité de réciprocité négocié par le parti libéral en 1911 n'ait pas été signé. Ce fut pour la vie commerciale du Canada un malheur irréparable. Il y a pas longtemps, le ministre du commerce demandait à New-York que les deux pays soient meilleurs voisins. C'est une bonne chose, mais malheureusement gâtée dans l'occurrence par d'autres ministres qui dénonçaient les États-Unis à la même époque, pour nous donner de 80 à 90 sous de notre dollar. Le Canada a beaucoup de produits dont les Américains ont absolument besoin. Pendant les 4 mois passés, nous avons exporté 175,000 barils de farine. Nous avons aussi nos forêts et nos pêcheries. Les industries canadiennes peuvent entrer en concurrence avec les industries américaines. Il est temps qu'elles développent les qualités d'initiative et de courage. Notre département du commerce ne les aide pas comme il devrait le faire. Il nomme des consultants et des agents commerciaux dans toutes les parties du monde; mais il n'en nomme pas aux États-Unis tandis que ceux-ci ont plus de cent consultants dans notre pays. Les manu-

facturiers n'ont qu'à se plaindre de notre gouvernement. Dans une trentaine d'années, la République américaine pourra avoir une population de 150 à 200 millions d'âmes, et si nous avons développé nos ressources agricoles, les débouchés se trouveront à nos portes. L'Ouest n'en a pas de meilleur. Un autre problème important est celui des chemins de fer. Le discours du trône n'en parle pas. Il faudrait nommer un comité de la Chambre pour régler cette question à sa valeur, sans mélange de politique; et si le Québec a droit à des représentants, il devrait les avoir. Cette réorganisation du bureau de direction devrait être suivie d'une réévaluation de système ferroviaire. Le gouvernement agirait bien s'il prenait les moyens nécessaires pour peupler les terrains adjacents aux voies ferrées, défrichés par des spéculateurs, et où pourraient s'établir les émigrants en nombre.

IL VOTERA AVEC M. KING

Enfin arrive la déclaration si longtemps attendue: "Je ne suis pas d'accord avec le chef de l'opposition sur la raison qui le porte à attaquer le gouvernement", dit M. Crerar. M. Meighen a été nommé régulièrement et il a encore une majorité en Chambre. "Mais j'approuve entièrement M. King, lorsqu'il déclare que le gouvernement a perdu la confiance du pays". Les élections complémentaires en sont une preuve certaine. De plus, nous avons besoin d'une administration forte, pleine de vigueur et d'activité. Et nous savons aujourd'hui que beaucoup de membres du cabinet veulent s'en aller, que d'autres personnes veulent y entrer, et c'est un état constant d'instabilité et d'incertitude. M. Meighen aurait voulu que le parti agraire attendît le recensement pour demander une élection générale. Mais l'ouest ne veut pas d'une redistribution des sièges faite par le premier ministre dont les ingénieurs auraient bien taillé des comités à leur façon, au grand désavantage de son parti. L'habileté du premier ministre laisse planer beaucoup de soupçons contre lui. M. Crerar votera donc pour l'amendement de M. King. Il s'assied, cela dit, tandis que l'opposition jubile une fois de plus, et que le gouvernement reprend pour la deuxième fois, son air penaud.

On avait choisi pour répondre au chef du parti progressiste, un M. Henders, de Manitoba, ancien fermier qui a refusé de traverser la Chambre avec ses amis, et qui ne jouit pas d'une réputation intangible en Chambre. Il inaugure la série des discours à deux tranchants: l'un pour faucher les arguments du parti libéral, l'autre pour faucher ceux du parti progressiste. Il parle au ton le plus élevé de sa voix, et chaque phrase le laisse hors d'haleine. Lorsque les fermiers, il n'y a pas longtemps, retenaient leur blé pour stabiliser le marché, soulèrent-ils, les compagnies d'entrepôts l'exportaient quand même à l'insu des actionnaires. Une opération de bourse introduite dans le *Stock Exchange* de Winnipeg serait aussi préjudiciable aux fermiers en diminuant la concurrence. M. Henders voudrait que le gouvernement nommât une commission pour faire une enquête sur les spéculations faites sur le blé entre le moment où il quitte le vendeur et celui où il arrive au consommateur. Des hommes compétents ont soutenu qu'il se vendait 51 fois plus de blé à la bourse de Chicago, qu'il ne se vend réellement. Des compagnies mélangent du blé de différentes qualités et le vendent ensuite au prix de la meilleure qualité.

M. Lavigneur attaque ensuite vivement le gouvernement. Celui-ci n'a pas exécuté des contrats qu'il a signés avec la ville de Québec, il n'a pas tenu les promesses qu'on lui a faites. La construction d'entrepôts et de quais, le barrage de la rivière Saint-Charles, les usines du Transcontinental, sont comme toujours, le thème du discours de l'ex-maire de Québec.

UN INCIDENT

M. Nicholson, d'Algonia, reprend le débat. Il a le don d'exciter l'ilarité libérale par des arguments exagérés, bouffés, simplistes et son ton provocant. L'opposition se refuse à le prendre au sérieux, les interruptions fusent de tous les bancs. Il est à remarquer qu'après un bon souper, l'aille canadienne-française de la députation est d'une bonne humeur parfaite et taquine volontiers le collègue qui prend à témoin "Monsieur l'orateur" des bonnes qualités du gouvernement. Ce sont des "heurs, heurs" ironiques, des provocations, des plaisanteries qui excitent joliment ceux qui ne prennent pas la chose en bonne part et les font sortir de leur gonds. Et le débat devient plus animé, le tumulte croît, jusqu'à ce que M. Rhodes ait admonesté sévèrement ses collègues dissipés et leur ait demandé de ne plus déranger les austères délibérations de la Chambre.

Les ministériels ne veulent pas comprendre la farce, faite avec tant d'entrain à leurs dépens, et se laissent entraîner à des déclarations de principe qui les sont obligés de ravaler par la suite. Ce soir, M. Nicholson attaque le Dr Clark, qui se contente d'ôter placidement son chapeau; il est dementi sans cérémonie ensuite par M. Crerar, sur la portée d'un document qu'il s'obstine à lire; et, enfin, pendant son sang-froid en face des interruptions qui viennent des libéraux, il dit que ce serait une disgrâce pour tout homme qui a porté l'uniforme en Canada, si M. Mackenzie King devenait premier ministre. Somme de retirer ces paroles par l'orateur de la Chambre, M. Nicholson obéit de mauvaise grâce, avouant qu'il est

La session de Québec

M. Taschereau refuse l'enquête royale

VIVE ATTAQUE DE M. SAUVE CONTRE LES PROFITEURS DE L'ALCOOL. — M. TASCHEREAU OFFRE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE. — M. SAUVE ECARTE CE MODE DE PROCÉDER.

(Par Louis Dupire)

Québec, 24. — L'affaire est classée. Il n'y aura pas d'enquête sur la violation de la prétendue loi de prohibition. Les coupables sont amnistiés parce que le gouvernement ne veut pas accorder au chef de l'opposition une enquête royale et que M. Sauvé ne veut pas d'une enquête parlementaire.

À travers le malentendu qui divise le chef du gouvernement et le chef de l'opposition, les profiteurs de l'alcool, les empoisonneurs publics, les bandits qui ont volé le peuple et accumulé des fortunes scandaleuses, suivant la propre expression du premier ministre, s'échappent avec leurs millions et leur honnabilité de façade. Tout le monde finira par oublier qu'ils ont volé et empoisonné leurs semblables et ils deviendront ou ils resteront sénateurs, conseillers législatifs, ministres, députés, membres de conseils universitaires ou marguilliers. Mais d'ici que l'oubli s'accomplisse complètement que le souvenir de la violation s'efface, le bon peuple de cette province restera sous la plus déprimante des impressions; il croira, comme l'a dit M. Sauvé, qu'il suffit d'être riche et influent pour échapper à l'emprise de la loi, qu'au contraire des fils des pêcheurs, les fils de la justice sont faits de telle façon que ce sont les petits poissons qui y sont pris et les gros qui passent à travers. C'est une excellente préparation à l'application de la loi qui sera sanctionnée demain; c'est un encouragement à tous les délinquants actuels de licences de violer la loi sans mesure et sans vergogne d'ici le premier mai et de continuer de la même façon. Ils n'auront rien à craindre du gouvernement. Celui-ci n'a pas voulu prendre le moyen le plus simple et le plus juste de punir les coupables et si les commissaires eux-mêmes sabotent la loi actuelle quelle garantie à l'opinion publique et quelle crainte peuvent-ils avoir eux-mêmes que le gouvernement les punisse? Nous croyons avec le chef de l'opposition, au risque de scandaliser M. Taschereau qui a des tendances de première communion, que le gouvernement vient de faire faire à la province un pas de géant dans la route de l'anarchie.

Car le chef de l'opposition ne pouvait pas, quand on y réfléchit sérieusement, demander autre chose qu'une enquête royale; les précédents sont là pour lui rappeler de la façon la plus patente que les enquêtes parlementaires cherchent non pas à favoriser l'éclosion de la vérité mais à l'étouffer. Il a cité les deux dernières enquêtes de Québec dont le souvenir est encore frais à la mémoire de tous ceux de la présente génération.

La séance

Bien que cet incident ait tourné, dur de s'en tenir au langage parlementaire, dans un cas pareil, pour ceux qui ont été à côté de "box", durant la guerre, M. Fafard, député de l'Islet, blessé par cette provocation trop évidente, crie de l'autre côté de la Chambre que M. Nicholson ne restera pas longtemps à côté de lui, s'il veut se rendre en dehors de la Chambre, puis il s'en va dans les couloirs. Cet incident jette un froid dans la salle et l'orateur continue son discours plus pacifiquement... mais il ne suit pas M. Fafard.

Enfin, M. Lafortune prend la parole; il parle durant deux heures et demie. Comme il parle français, les députés unionistes quittent la Chambre, et les libéraux se réunissent autour de M. Lafortune, en petit comité, pour rire à leur aise. C'est un type bien singulier et bien caractéristique que le député de Jacques-Cartier. Il y a en lui une dose considérable de Monsieur Prudhomme à l'imagination rurale et faussement naïve. Malgré les années, il a conservé la mentalité du bon vivant, et la manière de plaisanter du paysan qui, remise en son milieu, n'exciterait pas tant de rires. Le reste de la soirée se passe à écouter, en se tenant les côtes, M. Lafortune dérouler la série de ses plaisanteries à gros sel. Il devient mélancolique par endroits. Nous représentons-vous les jeunes garçons et les jeunes filles obligés d'attendre les bras croisés, que le pont de Lachine soit ouvert, et se demandant: "Quand finiront-elles de passer, ces barges?" Et ses pauvres committants qui lui écrivent: "Quand sera-t-il ouvert, le tunnel?" Après avoir décrit un tour joué à sir Wilfrid Laurier, par les conservateurs du temps, M. Lafortune, comme ils sont méchants! Ah, comme vous êtes méchants! Et, parlant de M. Gauthier, il parle du temps ancien des processions de la Saint-Jean-Baptiste, quand un individu porteur d'une botte de trèfle agaçait le petit mouton blanc pour le faire suivre avec tranquillité. Hélas, on ne lui donnait même pas le trèfle en arrivant, et le mouton restait avec un estomac vide! Et si M. Doherty protégeait l'industrie de la betterave, comment on l'aimerait! Co qui ne se peut rendre, c'est l'accent, c'est l'air, la physionomie, le physique du dé-

puté de Jacques-Cartier.

suivant l'expression vulgaire, en queue de poisson, il nous a fourni tout de même l'une des plus belles séances de la chambre: atmosphère de fièvre, affluence de curieux et de jolies curieuses, discours pleins, nerveux, remuants. Tous les députés étaient à leur siège et ce n'est pas les calomnieux que de dire que l'anxiété crispait leurs traits, car on peut dire que si tous n'étaient point menacés de mort politique, tous craignaient pour le parti, la révélation d'un scandale inattendu qui pouvait fermer pour longtemps la crèche à ses occupants actuels.

Quelle sensation d'apaisement quand quelques drops timides pondraient à la question de l'orateur: "Cette motion sera-t-elle adoptée?" et qu'enfin l'on passa à l'ordre du jour! Les galeries publiques étaient évidemment sympathiques au chef de l'opposition; c'est un signe des temps. M. Fafard, qui ne badine pas, a rappelé que le public est la loi véritable et qu'il n'a pas le droit de manifester, même par des rires, ni dans un sens, ni dans l'autre.

C'est à trois heures et quinze, très exactement, que le chef de l'opposition est invité par le président de la chambre à lire sa motion. Autant son vis-à-vis est pâle, autant le chef de l'opposition est rouge. Il s'arrose les vocalles d'un grand verre d'eau, s'effrume et étale devant lui les feuillets de son discours, car le chef de l'opposition qui a la parole facile s'aventure cette fois sur un terrain malaisé et ne s'abandonnera pas au hasard de l'improvisation. Il est même à se préoccuper de son texte à être revu minutieusement par celui qu'on appelait naguère le sage de Laprairie, un politicien aux allures félines, au pas feutré, à la voix sans éclat, l'image même de la prudence.

M. Sauvé parle non sans émotion, car son bon garçonnisme naturel se révolte contre l'idée qu'il pourra être appelé à causer des embêtements sérieux à de vieux camarades.

Discours de M. Sauvé

Voici le texte, sauf quelques coupures, du discours de M. Sauvé: "La tâche que je dois remplir aujourd'hui est bien loin de m'être agréable.

Mes collègues de cette Chambre, surtout ceux qui siègent ici avec moi depuis plusieurs années me connaissent trop pour ne pas en être convaincus.

Je serai tout à l'heure appelé à nommer quelques-uns de mes collègues que je crois impliqués dans le commerce des liqueurs, si la Chambre veut adopter les conclusions de ma motion. Je devrai alors faire faire mes bons sentiments de camaraderie, pour remplir un devoir inhérent aux fonctions que

j'occupe dans cette Chambre, et pour être fidèle aussi au peuple de ma province qui veut connaître par une enquête sérieuse et impartiale, la source de tous les abus et scandales qui se sont déroulés depuis deux ans, un peu partout dans notre province.

Avant d'aller plus loin sur ce sujet, je dois déclarer que je n'ai jamais donné à l'*Événement* l'assurance que je me prêterai à une enquête, ce matin, et que je n'ai jamais déclaré que je ne voulais point donner de noms. Cette conduite de l'*Événement* m'amène à faire remarquer combien les hommes publics sont exposés aux mauvais coups et combien ils doivent être prudents dans leur conduite ou le choix de leurs moyens d'action.

Maintenant, j'ai fini pour l'*Événement*, mais je dois ajouter que si les actes de ces hommes publics étaient mieux appréciés, plus convenablement commentés, par certains journaux; si leurs fautes, leurs erreurs étaient plus consciencieusement soulignées et réprimandées; si les hommes publics qui veulent dénoncer les abus et les scandales étaient mieux traités et plus appuyés par la presse en général, sauf quelques exceptions, l'intérêt public serait mieux servi, le peuple serait moins trompé et volé, et il aurait moins de raison de s'organiser lui-même pour mettre fin au régime dont il souffre plus que jamais.

Au cours du débat, le jeudi 17 du courant, j'ai dit ce qui suit: "J'ai démontré que la loi actuelle n'a pas été respectée parce que le gouvernement et ses officiers ne l'ont pas voulu, préférant protéger les favoris, des députés intéressés avec des vendeurs autorisés dans la vente des liqueurs alcooliques."

J'ai affirmé que l'administrateur "de la loi M. Lewis avait fait à son devoir et avait commercé avec des vendeurs, qu'un autre officier du Revenu avait vendu des certificats de médecin forgés au prix de \$40.00 le pair."

C'est à cette phase du débat que l'hon. député de Rimouski me somma de donner les noms des députés impliqués ou bien de retirer mes allures. Le ministre de l'Agriculture a été jusqu'à me lancer un défi: celui de prouver la culpabilité du gouvernement ou d'un ministre.

Le résultat de la Chambre m'empêchait de répondre sur le champ, c'est-à-dire avant d'avoir donné un avis de motion. Le vendredi 18 courant, je déclarai dans les journaux ce qui suit:

"Je vais donner cet avis pour que ma motion vienne devant la Chambre, mardi ou jeudi prochain. Ce que je veux, c'est une enquête complète devant une Commission Royale, présidée, par un juge et non une enquête parlementaire qu'on

(Suite à la 2e page)

puté de Jacques-Cartier.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Ce refus

Le refus du ministère et de ses députés d'accorder une enquête par un magistrat compétent sur les scandales qui se sont produits dans le domaine du commerce des alcools, de 1918 à 1921, chez nous, peut être une manœuvre politique habile. Du point de vue de l'intérêt public, c'est une autre affaire. Le premier ministre et ses amis, de même que leurs adversaires, admettent que la loi a été odieusement violée, depuis 1919; ils savent qu'elle le sera plus que jamais, d'ici quelques semaines, maintenant qu'en pratique, elle est à peu près abolie, bien qu'elle reste théoriquement en vigueur, d'ici le premier mai prochain. Croit-on que des députés, quels qu'ils soient et si honorables soient-ils, auraient le courage, même en mettant de côté tous leurs préjugés politiques, de désigner à la flétrissure publique ceux de leurs collègues qui ont fait des fortunes dans le commerce illicite de l'alcool, et de s'exposer en outre à la vengeance, sournoise mais encore plus dangereuse, des financiers, des hommes d'affaires et des gros bonnets compromis, au vu et au su des gens bien informés, dans ce scandale de l'alcool? Quand même ils le voudraient, ils ne pourraient aller au bout de leur tâche, tant elle leur serait désagréable et dure. Un ou deux magistrats d'une honnêteté, d'une compétence et d'une intelligence reconnues, iraient autrement plus au fond des affaires montées pour violer la loi de 1919; et leur situation est telle qu'elle les protégerait infiniment mieux que quoi que ce soit contre les tentatives d'intimidation, les menaces de vengeance et la rancune des profiteurs du commerce illicite de l'alcool. L'issue de la demande de M. Sauvé était facile à prévoir. Ce qui s'est passé hier à Québec n'est pas pour ajouter au prestige de notre assemblée législative; elle devrait être pourtant la première à reven-

diquer son honneur et à fournir aux accusateurs tous les moyens possibles de découvrir, de marquer au fer rouge et d'expulser de la vie publique les hommes politiques coupables d'avoir violé la loi, d'avoir été de complicité avec les violeurs, et d'avoir partagé dans les gains scandaleux que ceux-ci ont faits au nez et presque avec la tolérance de l'autorité chargée de les rechercher et de les punir.

La "Sentinel"

La *Presse* s'étonne de ce que nous lisions ce journal. Chaque fois que la *Presse* publie sur les affaires de Québec un article comme celui de son "avocat" sur l'arrêt dans la cause Tremblay-Despatie, on peut être certain d'en trouver l'écho dans la *Sentinel*. Le *Journal* fanatique suit de très près le *Journal* de journalistes montréalais. C'est, dit-il, l'état bon de signaler comment, à tout prendre, ces deux journaux se sont rencontrés pour se déclarer satisfaits, l'un et l'autre, de la décision du Conseil privé. Il était facile de deviner que la *Sentinel* serait aussi contente de cet arrêt que l'a été la *Presse*. Et il n'est pas du tout mauvais d'insister là-dessus, même si, chaque fois qu'on le fait, la *Presse* crie comme si on la marquait à l'épave du fer rouge de l'indignation. C'est, dit-il, la *Sentinel* qui se bien faite pour aller ensemble. Et c'est pourquoi nous les verrons, ces mois-ci, attelés l'une et l'autre au char de M. Meighen, compagnes de servitude et de honte inconscientes.

a. p.

Feu Mme C. Narbonne

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Cléophas Narbonne, mère de M. Xiste-E. Narbonne, rédacteur sportif au *Devoir* et au *Nationaliste*. La défunte était veuve de Cléophas Narbonne, ancien marchand, de Sainte-Julie de Verchères. Elle était âgée de 75 ans. Trois enfants lui survivaient: MM. E. et L. Narbonne et Mme Lorette. Les funérailles auront lieu samedi 7 h. 30, à l'église Sainte-Brigide. L'inhumation aura lieu à Sainte-Julie de Verchères.

Nous offrons à notre camarade et à sa famille nos plus vives sympathies.

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI, 26 FEVRIER 1921

SAINT-ALEXANDRE

Lever du soleil, 6 heures 49.
Coucher du soleil, 5 heures 37.
Lever de la lune, le soir, 11 h. 09.
Dernier quartier de la lune, le 1er mars,
à 9 h. 9 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 15
Même date l'an dernier, 15
Aujourd'hui minimum, 5
Même date l'an dernier, -10

BAROMETRE

8 h. du matin, 29.85; 11 h., 29.84; 1 h.,
de l'après-midi, 29.83.

LE CHEF DE L'OPPOSITION REVIENDRAIT À LA CHARGE

M. Arthur Sauvé, la session terminée, aurait l'intention de renouveler sa demande d'enquête au sujet du commerce des alcools. — Il se contenterait alors d'une enquête parlementaire. — Divers.

Québec, 25. (D.N.C.) — La demande d'enquête de M. Sauvé n'est peut-être pas complètement enterrée après le vote d'hier après-midi. Le chef de l'opposition a paru s'inquiéter surtout du fait qu'il lui serait impossible de mener de front ses fonctions de critique du gouvernement, d'accusateur public, à la fin de la session, il serait libéré de ses travaux parlementaires ordinaires. Il est possible qu'avant la prorogation de la session, il présente de nouveau sa demande d'enquête et consente à accepter le pis aller d'une commission parlementaire.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Le bill David concernant l'Assistance Publique sera discuté la semaine prochaine. Il impose une taxe de 10 pour cent sur tous les endroits d'amusement et sur les paris mutuels. Cet impôt doit produire \$2,500,000. Il classe les malades en indigents qui doivent être assistés par l'Etat et en indigents qui peuvent être assistés par la charité privée. Il crée une commission de trois ou cinq membres qui se composera entre autres d'un ecclésiastique important (un évêque) et sera, affirme le ministre, la plus représentative de toutes celles qui aient été constituées en cette province. Il pourvoit au moyen de prendre soin des épileptiques, des syphilitiques et des indigents. Il pourvoit à la création d'un hôpital pour les épileptiques.

La commission aura des pouvoirs très étendus et se nommera un secrétaire bien rétribué qui sera en même temps directeur de l'Assistance.

LES AUTOS DANS LA PROVINCE.

Le nombre total d'automobiles dans la province de Québec, le 22 février, 1921, était de 41,562. Le nombre total d'automobiles dans la province de Québec à la même date de l'an dernier était de 33,541. Voici le détail pour les principales villes de la province: Montréal, 13,550; Québec, 2,028; Sherbrooke, 1,071; Westmount, 794; Trois-Rivières, 429; Outremont, 418; Hull, 275; Verdun, 355; Lachine, 328; Granby, 245; Saint-Hyacinthe, 241; Thetford-mines, 239; Joliette, 212.

Ces statistiques nous sont fournies par M. Emile Joncas, chef du bureau provincial des automobiles.

Hier soir, le docteur Desautels, nouvellement élu président pour le Dominion de l'association des bonnes routes a offert aux courtiers parlementaires, un dîner intime pour reconnaître les services qu'ils rendent à la cause de la voirie.

LA COMMISSION DES LIQUEURS

Québec, 25 (D.N.C.) — La commission pour le contrôle des liques sera nommée demain. La présidence a été offerte à lord Shaughnessy, qui la refuse. La commission comptera cinq membres, deux de Québec et trois de Montréal. M. Carroll est déjà connu. Il ne sera cependant ni président, ni vice-président, mais simple membre. L'autre citoyen de Québec sera le président. On assure que c'est sir George Garnau qui quittera incessamment la commission des Services Publiques. Les membres de Montréal seront MM. DesSerpens et G. Simard, un Anglais dont le nom n'est pas encore connu. On mentionne cependant le nom de M. G. W. Stephens. M. Honoré Mercier, annonce-t-on, quittera incessamment le ministère pour prendre exclusivement la présidence de la commission des Eaux Courantes. Il sera remplacé par M. Francoeur.

UN COMBAT EN IRLANDE

Des pertes appréciables sont infligées aux troupes de la Couronne près de Macroom.

Macroom, 25 (S. P. A.) — Cinquante membres de la police auxiliaire qui passaient en automobiles, sont tombés dans une embuscade, entre Macroom et Ballinacorney. Les assaillants, qui sont au nombre de 300, ont ouvert le feu à l'abri des rocs du long de la route, ont tué un policier et en ont blessé six. La bataille durait encore aux dernières nouvelles.

La mêlée a duré deux heures et les militaires ont dû alors se replier en laissant les agresseurs maîtres de leur position. Des renforts sont plus tard arrivés des baraquements avoisinants et l'assaut a recommencé, les avions prenant part à l'action. Pendant la première bataille, le major qui commandait les forces de la Couronne, a été tué et sept de ses soldats ont reçu des blessures. Les pertes des embusqués ne sont pas connues.

Les forces de la Couronne n'ont pu apporter certains de leurs blessés en se retirant.

LES DÉLÉGUÉS TURCS SE DÉCIDERONT AUJOURD'HUI

Vont-ils accepter ou rejeter la proposition que leur ont faite, hier, les délégués alliés. — Etonnement de la presse londonienne.

Londres, 25 (S. P. A.) — On compte que les délégations grecque et turque vont accepter ou rejeter aujourd'hui la proposition avancée, hier, par les délégués alliés à Londres, pour régler les problèmes du Levant: révision du traité de Sévres en utilisant le rapport que ferait une commission inter-alliée qui irait visiter la Thrace, Constantinople et Smyrne. Les représentants de la France et de l'Italie appuient chaleureusement cette proposition.

La conférence a dessein de rencontrer les délégations turques à 11 h. 30, et les représentants grecs à midi. On doute que ces derniers s'inclinent devant la suggestion allée.

La presse londonienne marque son étonnement des demandes soumises par les Turcs à la séance d'hier. Le *Daily Telegraph* se demande ce que les Ottomans peuvent bien compter obtenir en faisant des revendications évidemment impossibles. Le *Morning Post*, qui est pourtant turcophile, se permet de faire remarquer que ce n'est point la Turquie qui a gagné la guerre et il ajoute: "Assurément, les délégués nationalistes turcs tournent leurs regards vers Moscou et escomptent des victoires bolchevistes pour le printemps." Le *Chronicle* déclare qu'une fois que les Turcs se seront assurés la possession de la Thrace et de Smyrne, ils consentiront volontiers aux autres propositions alliées, car il n'y a pas de puissance pour les presser d'exécuter les autres clauses du traité de

Le comptoir coopératif

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE S'EST OUVERTE CE MATIN. BIENVENUE DU PRÉSIDENT. RAPPORT DU SECRÉTAIRE. — REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE AGRICOLE PAR LE GÉRANT.

L'assemblée générale de membres du Comptoir Coopératif de Montréal s'est ouverte ce matin à la Salle des Artisans Canadiens-Français. Plus de deux cents cultivateurs, venant de toutes les parties de la province de Québec y ont pris part. M. Rémi Décarie, président du Comptoir, a souhaité la bienvenue aux membres présents. Il s'est déclaré particulièrement heureux de constater qu'en dépit de la crise universelle qui a affecté si terriblement le commerce et l'industrie durant les derniers mois, le chiffre d'affaires du Comptoir a presque doublé et sa situation financière est demeurée avantageuse. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire, M. Napoléon Labbé, gérant général du Comptoir, a fait une revue de l'année, au point de vue agricole. M. Labbé a fait un exposé de la situation faite aux cultivateurs par les conditions d'après-guerre. Il a fourni des statistiques établissant la disproportion de la récolte mondiale en 1919 et en 1920, montrant ainsi les causes qui affectent profondément les conditions de notre marché. M. Labbé a rappelé l'exemple des producteurs de coton du Sud des États-Unis obligés d'étendre cette année sur leurs terres, une moule qui valait l'an dernier au prix de \$100.00 la tonne. En dépit de cette crise, le Comptoir Coopératif de Montréal n'a pas cessé de tendre vers le but qu'il s'est donné de fonder une fondation en éliminant les intermédiaires, en achetant directement des manufacturiers, en procurant donc à ses membres des produits de toute première qualité et à des prix des plus avantageux.

Le gérant du Comptoir insiste spécialement sur la qualité des marchandises et sur leurs prix. Il déclare que si un plus grand nombre de cultivateurs comprenaient le véritable but de l'organisation du Comptoir, ce dernier aurait vendu cette année pour plusieurs millions, ce qui lui aurait permis de diminuer encore le prix de ses marchandises. Quoi qu'il en soit, le Comptoir a réalisé cette année un chiffre exact de ventes de \$750,663.79. Sa solvabilité actuelle est de \$49,265.34, après avoir enlevé une dépréciation de \$4089.34. Après avoir constamment diminué le prix de ses marchandises de manière à donner un profit immédiat aussi considérable que possible à ses membres, après avoir calculé toutes les marchandises en entrepôt au prix absolu de la baisse, le Comptoir a bouclé l'exercice de 1920 avec un surplus réel de \$4381.30 après avoir enlevé une dépréciation de \$1812.62. M. Labbé rappelle alors le contrat que le Comptoir a passé avec le gouvernement pour la distribution des cribles de blé inspectés, et un autre contrat des plus avantageux avec la maison *Buffalo Fertilizer Works* de Buffalo, spécialisée dans les engrais chimiques et capitalisée à \$75,000,000. Depuis deux ans le Comptoir Coopératif s'est appliqué à faire fabriquer des marchandises sous son propre nom. Il a ainsi vendu à ses membres, du vert de Paris, des peintures, de la ficelle d'engrègement, il vendra cette année du papier à couverture et une écremeuse. Le Comptoir fournira de la broche à éplucher et de la broche à foie à des conditions avantageuses. Étant donné ses ventes considérables de thé, il a pu faire cette année une importation directe du Japon. M. Labbé parle aussi des importations directes de Liverpool, de cargaisons de gros sel, des approvisionnements de charbon qui s'est assurés des mines de Seranton, de Pittsburgh, de *High Valley*. Outre le développement considérable qu'a subi au cours de l'année le département d'achat du Comptoir, sur les instances d'un grand nombre de ses membres, un département de vente a été ajouté. Le Comptoir a ainsi organisé la vente des animaux, la vente du miel, des œufs, du foin, de l'avoine, des patates. Un grand nombre de membres insistent actuellement pour que le Comptoir s'occupe de la vente du tabac, du beurre et du fromage. M. Labbé termine en espérant que les cultivateurs du Québec voudront faire le Comptoir de plus en plus grand et plus fort, afin qu'il fasse dans cette province ce qu'ont réalisé les coopérateurs d'Allemagne, de Belgique et du Danemark.

M. Geo. Tanguay, secrétaire du Comptoir, donne alors un rapport des diverses activités de cette société au cours de l'année. Les directeurs du Comptoir ont tenu dix-huit séances au cours de l'année. Ils ont établi un vaste plan de propagande, embrassant toutes les paroisses de la province de Québec et dont ils ont confié la direction à M. L. C. Farly. Les directeurs sont satisfaits des résultats déjà obtenus. Le nouveau capital action souscrit et le capital payé démontrent une augmentation de 156 et de 271% sur les résultats de 1919. Outre les paroisses possédant des sociétés coopératives et des cercles agricoles en pleine activité, le Comptoir compte 127 paroisses organisées

Le rév. Irwin trouvé coupable

Belfast, 25. — (S.P.A.) — Le révérend J. A. Irwin, ministre presbytérien, mis en état d'arrestation au mois de janvier, a été trouvé coupable aujourd'hui, par un jury martial, d'avoir eu un revolver et des cartouches en sa possession et a été condamné à un an d'emprisonnement. On n'a pas donné suite à l'accusation portée contre lui d'avoir gardé des documents séditieux, car on a constaté que les papiers, etc., suspects découverts chez lui contenaient des textes hétéroclites des psaumes, au lieu d'être des publications en gaélique, comme on l'avait d'abord supposé.

M. Francoeur refuse

Québec, 25. — (D.N.C.) — M. Francoeur ayant refusé la présidence de la commission des Services publics, le poste a été offert à M. Adrien Beaudry, vice-président de l'Assemblée législative qui, dit-on, acceptera. La nomination se fera incessamment et le traitement annuel sera porté à \$9,000.

Griffith est envoyé en
Cour d'assises

Le major Griffith, accusé du meurtre de W. Holland, gérant-général de la maison McDougall, courtiers, le 14 janvier dernier, a été condamné, ce matin, à subir son procès aux assises du mois de mars. C'est surtout une formalité. Hier les documents produits par le colonel Leduc sur ses états de service prouvent que l'accusé a été obligé de quitter le service pour cause de faiblesse mentale. Puis le colonel Kenneth Cameron, commandant de l'hôpital militaire de Sainte-Anne de Bellevue, a montré les documents prouvant que Griffith a été soigné pour maladie mentale, à l'hôpital et qu'il a été envoyé à plusieurs autres hôpitaux.

Où la jalousie ne va-t-elle pas se nicher?

La cour du recorder a entendu les doléances d'une maîtresse de pension contre un pensionnaire. "M'a dit qu'il me tuait, dit-elle, et un beau jour, il est arrivé avec une hache, l'a levée au-dessus de ma tête et a dit: 'Si tu ne me dis pas que tu es un autre ami, je te tue.'"

Comme question de fait, la dame n'était pas précisément une Venus Aphrodite. Son menton proéminent, ses regards qui embrassaient tout l'horizon, et un nez ample et agrémenté de quelques protubérances, lui donnaient plutôt un air de Croquemort. Aussi, un sourire discret a-t-il glissé sur les lèvres du recorder Simple, à l'annonce d'un pareil sentiment de jalousie chez l'accusée. Celui-ci d'ailleurs, avec l'argumentation serrée d'un Cicéron et l'ironie que n'eût pas désavouée le grand Démotène a réduit à néant les prétentions de la dame, et finalement la plainte a été renvoyée.

Simons ne veut pas de
soulèvement

Berlin, 25. (S. P. A.) — Le Dr. Simons, ministre des Affaires Étrangères, a averti aujourd'hui les aventuriers politiques de ne pas chercher à faire de coup d'État lorsque la question des réparations sera discutée dans quelques jours à Londres. Il a dit que le gouvernement a conscience de son autorité et qu'il réprimera tout soulèvement.

Trois ans de bague

Noël Dagenais, trouvé coupable, hier, d'avoir volé des liquides, chez Pigeon, vendeur autorisé, rue Saint-Laurent, a été condamné ce matin, à trois années de détention, par le juge Bazin.

Les troupes françaises
en Allemagne

Londres, 25. — (S.P.A.) — Une dépêche d'Amsterdam à l'*Exchange Telegraph Company* mentionne que la nouvelle circule à Frankfurt que les troupes françaises d'occupation déploient une grande activité, comme c'est toujours le cas lorsqu'elles se préparent à faire un mouvement important.

Renversée par un tram

Une jeune fille du nom de Brabant, 438, rue Bleury, a été frappée hier après-midi par un tramway, à l'angle des rues Dorchester et Bleury. Elle souffre de contusions assez graves aux jambes. On l'a immédiatement transportée à l'hôpital Général.

spécialement avec un gérant local. Le secrétaire relate ensuite les succès au département d'achats puis au département des ventes, il souligne les éloges que les directeurs ont adressés au gérant à plusieurs reprises au cours de l'année. La laiterie que le Comptoir Coopératif possède à Montréal jouit d'une prospérité enviable, grâce au travail et à l'activité de son gérant actuel, M. H. C. Cornélius. Le secrétaire relate diverses circonstances où le Comptoir a été appelé, soit auprès des gouvernements ou de différents corps publics, à représenter les intérêts des cultivateurs de cette province.

L'assemblée du Comptoir s'est continuée à deux heures cette après-midi. Elle comprend une série de travaux sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Les projets du Grand-Tronc

M. W. D. ROBB FAIT PART AU BUREAU D'AMÉLIORATION DES PROJETS D'AMÉLIORATION ET DE RÉPARATIONS QUE SA COMPAGNIE SE PROPOSE D'EXÉCUTER EN 1921.

M. W. D. Robb, vice-président du Grand-Tronc a continué à rendre le témoignage qu'il avait commencé hier après-midi. M. Tilley avait posé certaines questions au témoin sur le type de locomotives que possède le Grand-Tronc. M. Robb avait naturellement loué la qualité des locomotives employées par le Grand-Tronc. Il avait mentionné surtout le type connu sous le nom de locomotive "mikado" et dont le modèle a été emprunté aux chemins de fer japonais.

Cet avant-midi, M. Pierre Butler, avocat du gouvernement canadien, a demandé au témoin de citer des chiffres relativement aux projets d'amélioration du Grand-Tronc pour l'année courante. Au paravant M. Butler a demandé à M. Robb la longueur des voies ferrées possédées par le Grand-Tronc aux États-Unis et en Canada.

Le témoin a répondu que le Grand-Tronc possédait 172 milles de chemins de fer en Nouvelle-Angleterre, 3,613 milles en Canada et 991 milles à l'ouest de la rivière St. Clair, sans compter la longueur des voies d'évitement.

M. Robb, questionné par M. Butler, a répondu que la compagnie projetait de dépenser \$4,000,000 en 1921 pour le remplacement des traverses de chemins de fer. Le témoin dit que les directeurs du Grand-Tronc n'ont pas encore fixé la dépense à faire au sujet du balisage pour l'année 1921. La compagnie se propose cependant de construire les locomotives "mikado" qui coûteront une somme de \$1,000,000 et 25 autres locomotives dont 19 seront construites aux usines de la Pointe Saint-Charles.

M. Butler a demandé au témoin si la compagnie avait tenu compte dans ses dépenses de l'année 1921 de la quantité des locomotives légères qui ont été retirées de la circulation. M. Robb s'est montré plutôt réticent ou peu averti sur cette question.

Raclée méritée

Un certain Liboire Montgrain est venu se plaindre ce matin, devant le recorder Simple, des procédés plus ou moins aimables de son camarade de travail, nommé Joseph Leroux. Montgrain avait dit à Leroux des paroles peu aimables en lui attribuant des anecdotes indus. Leroux a alors paternellement conseillé à Montgrain de se faire sans quoi il se verra dans la pénible nécessité de lui prouver le contraire, en un tour de main. Piqué, le copain a récidivé. Leroux lui a flanqué une magistrale tripotée qui a eu son épilogue ce matin en cour du recorder.

Le juge a demandé au plaignant si l'accusé lui avait mis les yeux au beurre noir pour les injures susdites. "Oui, Votre Honneur", a répondu Montgrain. "Alors, il a bien fait, a rétorqué Son Honneur et vous le méritez. La sentence est suspendue." Sur ce, les deux compagnons s'en sont allés, l'un avec ses yeux toujours au beurre noir, l'autre tout fier de l'approbation juridique qu'il venait de recevoir.

La navigation

Le "Melita", ligne du Pacifique, part demain de St-Jean pour rendre à Liverpool. Il portera à bord 250 passagers de cabine et 500 d'entrepont. Notons, sur la liste du bord, les noms suivants: J. Chevalier, J. A. X. Demers, H. J. Gagnier, L. Leclerc, tous de Montréal.

Le "Canada", ligne White Star, doit partir de Portland demain matin à 10 heures pour Halifax où il doit arriver de bonne heure dimanche. Le "Canada" repartira la même journée pour Liverpool.

L'*Empress of Britain*, ligne du Pacifique, part cet après-midi de Liverpool pour se rendre à St-Jean.

L'*Aquitania*, ligne Cunard, part de New-York demain pour se rendre à Cherbourg et Southampton.

La Ligue des Nations

Paris, 25. — (S.P.A.) — Le conseil de la Ligue des Nations s'est occupé aujourd'hui des résolutions adoptées au congrès de Genève sur la question du désarmement. Le conseil a porté particulièrement son attention sur la recommandation faite à l'Assemblée à l'effet que les Puissances limitent leurs budgets d'armements pour les deux prochaines années à ceux de l'an dernier. La séance de ce matin a été tenue à huis clos, mais on n'y a pas gardé autant le secret qu'hier, alors que vraisemblablement on a étudié la note américaine relative aux mandats.

Ce que l'Allemagne veut
offrir

Paris, 25. — (S.P.A.) — Le correspondant du *Journal* à Berlin, déclare tenir de source parlementaire l'information que l'Allemagne va offrir au conseil suprême allié à Londres, la semaine prochaine, de payer 120,000,000 de marks à titre de réparations. Ce paiement se ferait en 30 versements de 4,000,000,000 marks chacun, soit en monnaie, soit en marchandises, selon que le décidera la conférence,

La légalité d'un règlement

LE JUGE LAFONTAINE RENVOIE UN BREF DE PROHIBITION DEMANDÉ PAR UN CHARRÉTIER CONTRE LA COUR DU RECORDER AU SUJET DU RÈGLEMENT NO 679.

Le juge Lafontaine vient de renvoyer un bref de prohibition qui avait été demandé par M. Joseph Dagenais contre la Cour du recorder de la ville de Montréal et mis en cause.

Le requérant avait demandé un bref de prohibition pour empêcher que la Cour du recorder entende la plainte faite par un constable de la ville de Montréal contre lui. M. Dagenais avait été traduit devant la cour du recorder pour avoir enfreint le règlement municipal No 679, relativement à l'enlèvement des charognes et des débris d'animaux et en enfreignant le transport dans les rues de la métropole, par toute personne autre que celles autorisées par la ville de Montréal, sous peine d'une amende de \$40. Le demandeur a été arrêté le 1er mars 1920 par un constable de la ville et il a été conduit au poste No 4. L'intimé avait reçu l'ordre d'aller chercher du suif cru chez un boucher. La voiture de la *Montreal Abattoirs* est arrivée et a emporté le suif.

Le demandeur prétend que le règlement no 679 est ultra vires, illégal, injuste, oppressif et qu'il est de nature à favoriser la *Montreal Abattoirs* et à créer un monopole en sa faveur. Le requérant est un charretier qui s'occupe de transporter des débris d'animaux pour le compte de certains bouchers.

Le demandeur se plaint aussi de ce que le terme "charogne" qui est employé dans le règlement est interprété dans un sens trop large. Le règlement donne le sens de charogne à toute substance qui est impropre à l'alimentation de l'homme.

Le juge Lafontaine a trouvé que le règlement en question était légal puisqu'il a été adopté par le conseil municipal dans l'exercice régulier de ses fonctions et qu'il a été approuvé par le parlement provincial. Comme la juridiction de la Cour du recorder n'est pas contestée, le juge Lafontaine a cru devoir renvoyer le bref de prohibition.

Le drapeau rouge hissé
près de Paris

Paris, 25. — (S.P.A.) — Le drapeau rouge a été hissé aujourd'hui au-dessus des usines électriques en voie de construction à Gennevilliers, au nord de Paris, par des ouvriers qui refusent d'évacuer la place malgré le lockout déclaré par la compagnie. Une force policière importante et un petit détachement de troupes ont été mandés pour maintenir l'ordre dans les environs.

La compagnie avait abaissé les gages et les ouvriers travaillaient avec moins d'ardeur, au dire des patrons, qui ont décidé de les renvoyer.

Louis Loucheur, ministre des régions libérées, a des intérêts dans cette compagnie.

Au Panama

Panama, 25. — (S.P.A.) — Un groupe de citoyens de Panama, remplis de colère ont déchiré les armoiries du consulat de Costa Rica, hier soir, et les ont foulées aux pieds, à la suite d'une manifestation contre ce dernier pays qui a fait envahir par ses troupes, Coto, province de Chiriqui, territoire sur lequel Panama a prétendu avoir des droits.

Manu militari

Vienne, 25. — (S.P.A.) — Le gouvernement hongrois a pris des mesures militaires pour parer à la grave situation qui doit se produire demain à Budapest. Les ouvriers seront conduits à leur travail par les soldats s'il le faut, et en seront raménés parcellément. Les ouvriers qui menaçaient de déclarer la grève demandent une augmentation de salaire de 100 pour cent.

Accord russo-polonais

Riga, 25. — (S.P.A.) — L'accord russo-polonais concernant l'échange des prisonniers, des otages, et des réfugiés, a été signé aujourd'hui, en même temps que l'armistice a été prolongé.

LES GRAINS

Cote de la Maison Bryant, Isard & Co. CHICAGO.

	Ouvr.	Ferm.
MAIS.		
Mai	69 3/4	68 3/4
Juillet	71	70 3/4
AVOINE.		
Mai	44 1/2	44 3/4
Juillet	45 3/4	45 3/4
BLE.		
Mars	165	165
Mai	155 3/4	155 3/4

WINNIPEG.

	Ouvr.	Ferm.
AVOINE.		
Mai	51 3/4	50 3/4
Juillet	51 3/4	51 3/4
BLE.		
Mai	182 3/4	181 3/4
Juillet	171 3/4	171 3/4

"Les Béatitudes"

Faute d'espace, nous renvoyons à demain un intéressant article du docteur Fred. Pelletier sur l'élection des "Béatitudes", au Monument National, hier soir.

Des assurances à défaut de mieux

LA COMMISSION SONGE À DOTER LA VILLE D'UN NOUVEAU MODE DE PAYER DES PENSIONS AUX VIEUX FONCTIONNAIRES. — UNE DEMARCHE QUI FAIT IMPRESSION.

Les discussions sur le projet de révision de la charte ont ramené sur le tapis la question de doter la ville d'un fonds de pension qui donnerait satisfaction aux employés municipaux. Depuis de longs mois, MM. Lamarre et Dixon ont soumis, au nom du conseil, un projet qui soumettait dans les tiroirs de la Commission.

L'affaire n'est point facile à résoudre. Tout le monde, administrateurs et administrés, veut se défaire du système défectueux qui reste en vigueur depuis 1913; mais il s'agit de savoir comment s'y prendre. Le mécontentement augmente chez les fonctionnaires, surtout depuis que les plus influents d'entre eux ont eu recours à la législature de Québec pour grossir leurs émoluments et forcer la ville à les inscrire sur la liste des pensionnaires.

Pour obvier à la situation et comme nouveauté, deux représentants d'une puissante compagnie d'assurance des États-Unis, sont venus proposer à M. Décarie, d'assurer la vie de tous les fonctionnaires selon un système de rentes viagères après vingt ans de présence à l'emploi de la ville. Bien n'a été dévoilé encore de l'entretien, mais il apparaît que la demande de la compagnie a produit une certaine impression, si elle n'a rien révolutionné.

Sur le budget de la ville, il y a huit pensionnaires statutaires, qui retirent annuellement les sommes suivantes:

A. E. Poirier, \$3,000; R. S. Weir, \$3,750; Chas. Arnoldi, \$4,500; L. O. David, \$4,500; John R. Barlow, \$2,465; J. L. Archambault, \$1,875; F. X. Perras, \$1,800; A. Lefebvre, \$1,800.

Ces pensions forment un total de \$26,690, à même une somme générale de \$93,927.02, consacrée à tous les pensionnaires de la ville. Les autres pensions sont ainsi servies aux anciens fonctionnaires de la ville, des services suivants:

Police, 57; Incendie, 38; Voirie, 12; Contrôleur, 12; Hygiène, 8; Trésorier, 7; Aqueduc, 6; Egouts, 3; Évaluation, 2; Écoles, 2; Écoles, 2; Marchés, 2; Recorder, 2; Contentieux, 1; Achats et ventes, 1; Incinération, 1; Rentes viagères aux veuves, 7. Total 151.

Les pensionnaires réguliers touchent leurs rentes annuelles en vertu du règlement municipal No 506, adopté le 16 octobre 1913, et qui fait loi depuis ce temps. Voici les principales clauses de ce règlement:

"Lorsqu'un employé permanent de la ville de Montréal devient incapable de remplir ses fonctions, à cause de son âge, ou par suite de maladie chronique ou incurable, ou d'infirmités permanentes, il doit être mis à la retraite et à alors droit, sa vie durant, à une pension annuelle équivalente: premièrement, au cinquième de son salaire annuel, s'il est au service de la ville depuis dix ans ou plus; deuxièmement, au tiers de son salaire annuel, s'il est au service de la ville depuis vingt ans ou plus; troisièmement, à la moitié de son salaire annuel, s'il est au service de la ville depuis trente-cinq ans ou plus.

"La pension annuelle sera calculée d'après la moyenne du salaire annuel que cet employé a reçu durant les dix années qui ont précédé sa mise à la retraite.

"Le montant de la pension accordée à un employé ne devra pas excéder \$3,000 par année.

"Les employés permanents de la ville qui reçoivent ou qui ont droit de recevoir une pension de tout autre fonds de pension auquel la ville de Montréal a contribué ou contribue directement ou indirectement, n'ont droit qu'à la moitié de la pension fixée par les sections précédentes.

"Toute personne qui sera nommée à l'avenir employé permanent de la ville, et qui, lors de sa nomination, sera âgée de plus de 33 ans, ne pourra bénéficier des dispositions du règlement No 506."

La Standard Oil en
Abyssinie

Londres, 25. — (S.P.A.) — Le *Times* apprend de Rome que l'*Idea Nazionale* publie la rumeur qui circule dans les milieux diplomatiques à l'effet que la *Benoa Commerciale* a cédé ses puits pétroliers d'Abyssinie à la *Standard Oil Company*. Il y a quelques années, le gouvernement italien avait confié l'exploitation de ces sources d'huile à la *Benoa Commerciale* qui a été fortement critiquée pour n'avoir pas assez accéléré ses travaux.

TRIBUNAUX CIVILS

L'EMBARRAS
D'UN MARI

UNE FEMME, RECLAMANT UNE PROPRIÉTÉ, POURSUIT EN SON NOM PERSONNEL, MAIS ELLE S'APERÇOIT QUE SON MARI VIT ENCORE ET VOIT SON ACTION RENVOYÉE.

Le juge McLennan a renvoyé une action qui avait été prise par M. Arthur O. Fiset, contre Ida Quillian, alias Mable Jackson. Le demandeur réclamait la propriété de la maison portant le numéro civique 15 de la rue Charlotte. Il prétendait que cette maison lui avait été léguée par feu Bertha Bach. La défenderesse prétendait de son côté que l'immeuble en question avait été acquis en vertu d'une entente verbale par laquelle Mme Jackson et Mlle Bach avaient convenu de se transférer l'immeuble de la rue Charlotte à certaines conditions faibles.

Cette réclamation avait été plaidée devant le juge Dulos en 1918. Le magistrat avait donné gain de cause au demandeur. La défenderesse avait reçu ordre de déguerpir. Cette dernière a porté la cause en Cour de révision. Lorsque le litige a été plaidé, la défenderesse s'est aperçue qu'elle n'était pas veuve mais mariée à Frederick A. Ozier, depuis le mois d'août 1891. Elle déclarait que lorsque les premières procédures avaient été prises, elle se croyait veuve. Les trois juges de la Cour de révision ont alors donné ordre au greffier de transporter le dossier de cette cause en Cour supérieure.

Le juge McLennan a renvoyé l'action de la défenderesse, en donnant pour raison qu'une femme mariée doit obtenir l'autorisation de son mari ou celle du juge pour ester en justice. Le juge n'a pas rendu jugement sur le mérite de la cause. Les parties pourront se pourvoir en justice, comme ils en ont le droit.

LE NUMERO 3333.

Le juge Bruneau a rendu jugement hier au sujet de l'injonction qui avait été prise par David Le-gault contre F. X. Beauchamp, et contre la Cie de Téléphone Bell.

Le demandeur voulait forcer le défendeur Beauchamp et la Compagnie de Téléphone à lui donner le numéro de téléphone 3333. Le demandeur prétendait que ce numéro caractérisait la personne à laquelle il avait acheté de Beauchamp. Ce dernier prétendait qu'un numéro de téléphone n'est pas cessible.

La Compagnie Bell disait de son côté qu'elle n'est pas obligée de fournir tel ou tel numéro à telle personne. Elle ne doit fournir que le service téléphonique. Le juge Bruneau a donné gain de cause à la Cie Bell et au défendeur.

LE PERE EST RESPONSABLE.

Mlle Kate Hinchliffe a obtenu \$1,000 de dommages de M. André Gendron. La défenderesse avait été frappée par l'automobile du défendeur qui était conduite par le jeune fils de ce dernier.

A 11 heures du soir, au mois d'avril 1920, le jeune Gendron s'est trouvé à frapper la jeune Kate Hinchliffe, à l'angle des rues Desjardins et Rachel. Le jeune Gendron n'a pas arrêté sa voiture mais a continué à marcher. La jeune fille a été traînée sur une certaine distance par Armand Gendron. Ce dernier a été condamné à payer \$200, d'amende par le juge Casson, en mai dernier.

Le juge Martineau a rendu jugement immédiatement en rejetant la responsabilité de l'accident sur M. André Gendron.

Les importations de la
Palestine

Londres, 25 (S. P. A.) — Les importations de la Palestine, au cours du mois de décembre dernier, se sont élevées à 559,000 livres, monnaie d'Egypte, et ses exportations seulement à 67,795 livres. La livre égyptienne vaut en temps normal \$4.94. La Palestine achète surtout sur les marchés anglais, américains, indiens et égyptiens.

Au Reform Club

Le Reform Club de Montréal aura comme hôte d'honneur au déjeuner du samedi, 26 février courant, Mlle Carrie M. Derick, professeur de botanique à l'Université McGill. Mlle Derick prendra la parole sur le sujet suivant: *Biologie et démocratie*.

L'AMOUR DANS LE BROUILLARD

par Jean Nesmy

Journal de Jacques Legrel.
23 septembre. — Le tendre et nonchalant automne, qui sommeillait, bercé parmi les vents atténués de la fin de l'été, commence à s'éveiller sous la lumière dégradée de nos ciels de septembre. Sa brume, dans la campagne, d'alentour, enveloppe d'un voile léger nos horizons de feuilles qui se dorment, nos collines qui s'en vont d'étage en étage jusqu'à se perdre dans le ciel et la clarté si vive de nos étangs; et son silence singulier absorbe tous les bruits. Mille choses aux champs déjà font sentir sa présence. Tandis qu'ici, en ville, c'est à peine si on le devine, à je ne sais quels rêves imprécis, quelques tristesses résignées, qu'on sent éparpillées dans un air mêlé d'ivresse et d'amertume.

Moi qui suis peintre, l'aine et l'admiration en l'automne l'enlumine le plus prodigieux et le plus somptueux de la nature. L'encouragement persévérant qu'il nous donne de nous replier sur nous mêmes est salutaire à l'âme; sa noble mélancolie méditative nous remue doucement jusqu'au fond de nos cœurs; plus que toute autre

LE GRAND-TRONC

LE SUCCÈS
D'UN SYSTÈME

M. W. D. ROBB, VICE-PRÉSIDENT DU GRAND-TRONC, DIT QU'IL A ORGANISÉ ET MIS EN HONNEUR L'APPRENTISSAGE. LES TYPES DE LOCOMOTIVES.

M. W. D. Robb, vice-président du Grand-Tronc, W. W. Williamson, vérificateur des comptes de la Canadian Express et John Pullen, président de cette dernière compagnie ont été entendus, au cours de la journée d'hier.

M. Pullen a été sur la sellette une partie de l'avant-midi. Il a déclaré que les mesures de prohibition qui ont été adoptées dans les différentes provinces ont eu un effet mauvais sur le trafic des messageries. Ainsi la Canadian Express a souffert particulièrement de la prohibition qui est en vigueur en Ontario. M. Pullen a déclaré vouloir répondre à une question de M. Tilley que la Canadian Express ne se proposait pas de demander une augmentation de tarif à la commission des chemins de fer.

M. W. W. Williamson, vérificateur général des comptes, a été ensuite entendu. Il a corroboré le témoignage de M. Pullen.

M. W. D. Robb, vice-président du Grand-Tronc, est ensuite questionné. Le témoin déclare qu'il est au service de la compagnie depuis cinquante ans. Il dit que les locomotives du Grand-Tronc sont très modernes. Elles sont copiées par les autres chemins de fer. Ainsi la locomotive Mikado qui a été empruntée aux chemins de fer japonais est très appréciée.

M. Robb dit que les usines de la Pointe Saint-Charles et de Stratford viennent de livrer une commande de 50 locomotives et qu'elles en ont encore une autre à effectuer pour le même chiffre. Le témoin s'exprime avec beaucoup de confiance quant à l'avenir de la compagnie. Il se dit fier de M. Grant Hall, le vice-président du Pacifique qui a été son apprenti. M. Robb fixe la durée moyenne d'une locomotive à 37 ans.

M. Kelley, président du Grand-Tronc, a déclaré qu'à son avènement à la présidence il avait gardé l'ancienne politique suivie.

COURRIER DE LA
RIVIÈRE-DU-LOUP

Rivière-du-Loup, 25. — (D.N.C.)

Une séance du conseil municipal a eu lieu, le lundi, 21. Le maire et tous les échevins étaient présents. Le greffier a produit une lettre de la Chambre de Commerce demandant au comité de publicité du conseil d'assister à son assemblée du 24 du courant. Le greffier a aussi produit une copie de résolution demandant l'élargissement de la rue Saint-Magloire. Une lettre de la Compagnie Desjardins, limitée, de Saint-André, demandait de lui faire des propositions pour l'électricité dont elle pourrait avoir besoin. M. Irenée Gendron a donné les explications à ce sujet. Le greffier est autorisé à répondre que leurs propositions seront étudiées et qu'il donnera une réponse le plus tôt possible. Le greffier a été autorisé à donner un écrit ou certificat à M. Théodule Fortin que la rue dite l'Italien est un chemin public, entretenu par la ville. Une requête des marchands de nouveautés à propos de permis, a été référée au comité général lorsqu'il s'occupera d'amendement au règlement des permis.

Le rapport des auditeurs pour l'année 1920 a été présenté; il est référé au comité général pour étude. Une lettre d'Alexandre Ouellet, surintendant de l'aqueduc et de la voirie à propos de sa suspension; a été référée au comité général. Des comptes pour un montant de \$2,700, ont été approuvés.

Un projet présenté par des citoyens de l'île Verte, appuyé de plusieurs citoyens de la ville, a été soumis lundi au conseil, par M. C. E. Michaud. Il s'agit de raccourcir la route nationale de Québec à Rimouski et d'éviter les inconvénients de la route du bord de l'eau en faisant passer une nouvelle route par le haut des côtes à l'île Verte, de construire une chaussée et un pont sur la rivière Verte et du même coup développer le pouvoir d'eau que la ville possède à cet endroit.

enfin sa solitude m'est féconde. Faire, un beau jour doré, une promenade dans des prairies humides, dont le pelage jaunit déjà par bandes, tandis qu'autour les feuilles des peupliers, touchées de leur mort éblouissante, bruisent, tremblent, miroitent, j'épale cette forte leçon à un pèlerinage conduit parmi les tombes.

Ainsi toutes sortes de considérations, sans compter les raisons qu'on n'analyse pas, me rendent sensible aux subtils influences, au charme langoureux et insinuant de l'automne. Aussi, comme je guette, intéressé, sans arriver dans l'automne, j'ai senti, dans l'automne, l'âme d'un jardin. Mais il tarde, il rôde autour des barrières sans oser les franchir. C'est à peine si la mousse du mur jette une lueur rousse.

25 septembre. — Pourtant, j'ai aperçu ce matin, à travers le brouillard qu'éclairait le soleil, une teinte troublée et changeante, qui courait en fumée sur mes deux noisetiers. Et quand je suis descendu pour voir ce que l'automne avait touché dans cette première visite, j'ai été pris d'extase devant une corbeille d'amour dans le brouillard pleurant sous la rosée.

A WINDSOR

EXONÉRÉ DE
TOUT BLÂME

LE JURY DE WINDSOR ACQUITTE LE REVEREND SPRACKLIN QUI AVAIT ÊTRE ACCUSÉ DE MEURTRE INVOLONTAIRE DE L'HÔTELIER TRUMBLE DE SANDWICH.

Toronto, 25. (S.P.C.) — Le révérend J. O. L. Spracklin, pasteur de l'église méthodiste de Sandwich, Ontario, a été pendant quelque temps inspecteur de la prohibition, qui était accusé d'avoir tué Beverley Trumble, propriétaire de l'hôtel Chappel House, près de Sandwich, le matin du 6 novembre 1920, a été acquitté.

Le matin du 6 novembre, Spracklin, ainsi que quelques assistants ont pénétré de force dans l'hôtel de Trumble, saisi par Trumble pour défendre sa vie, a-t-il dit. Trumble ayant pressé un revolver contre lui et ayant menacé de le tuer, Trumble est mort quelques heures après le coup de feu et Spracklin s'est livré entre les mains de la police de Windsor.

Le grand jury a déclaré l'accusation bien fondée. Les témoignages ont commencé mardi matin, et se sont terminés mercredi soir.

Le procureur de la Couronne a fait la réquisition et le juge a présenté la cause au jury. Le jury est sorti pour délibérer à 2 heures 20 p.m. aujourd'hui et a rendu un verdict de non-culpabilité à 3 heures 15.

Spracklin était un pasteur et un inspecteur des licences. Il fut très actif dans une partie de la province où la loi s'applique difficilement.

FELICITATIONS.

Toronto, 25. (S.P.C.) — La succursale d'Ontario de la Dominion Alliance qui se trouvait en conférence à Toronto a acclamé le nom du révérend Spracklin lorsque les congressistes ont appris que ce dernier venait d'être acquitté. On a immédiatement décidé d'envoyer un télégramme de félicitations à l'ancien inspecteur. On a aussi demandé au procureur-général de réinstaller le révérend Spracklin comme inspecteur.

L'Aide aux Oeuvres
Catholiques

C'est une brochure bien opportune, que le R. P. Dugré, S.J., vient de publier à l'Œuvre des Tracts. La crise économique dont nous souffrons est ressentie particulièrement par les œuvres catholiques dont les dépenses ont fortement augmenté, alors que les recettes, faites surtout d'aumônes, diminuent. La plupart ne se rendent pas compte de cette situation. Il est bon qu'une plume autorisée la leur fasse connaître. C'est la tâche qu'a entreprise le P. Dugré, et il y a parfaitement réussi. Aucune brochure ne pourrait être plus utile tant aux œuvres qu'au besoin d'aide, qu'aux catholiques peu renseignés sur leurs besoins.

La brochure ne se vend que 5 sous, 6 sous francs; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille, port en plus. A l'Œuvre des Tracts, 1300, rue Bordeaux, Montréal.

Vol dans une banque

Toronto, 25. (S.P.C.) — A dix heures hier soir, le mystère planait encore sur la disparition de \$11,710 en argent comptant et \$10,000 en certificats de compensation de la banque de Montréal, survenue hier.

Les détectives ont fouillé les 165 employés de la banque hier après-midi. Une femme détective a fait les perquisitions sur les jeunes employés.

M. G. G. Adam, gérant de la banque, a déclaré que parmi l'argent volé il y a un billet de \$1,000 et un billet de \$500. Le voleur ne tentera pas de faire passer les billets, sachant bien qu'on lui posera des questions. Les certificats de compensation, représentant nominativement \$10,000 ne sont pas négociables et ne sont en usage que pour les affaires de routine des banques.

M. Adam a déclaré dans une interview que George Wright, caissier de la cage où l'argent a été pris, s'est absenté de son poste pendant une vingtaine de minutes.

M. Wright était en arrière de la banque à faire compter l'argent de compensation pour la banque et plusieurs receveurs ont déposé de l'argent dans sa caisse pendant son absence.

Il est heureux que M. Wright ait eu la grosse partie de l'argent avec lui, car la vol avait été plus considérable.

Le voile vert échevelé qui entoure la fleur, ce brouillard, cette buée de verdure, qui adoucit encore ainsi qu'un transparent le bleu tendre et lumineux, le bleu pastel de la fleur en étoile, était semé de perles, si pâillait, et de tant d'étincellement lumineux, qu'on eût dit mille lumières du soir se jouant dans un travail d'orfèvre.

Love In a mist, disent les Anglais: "l'amour dans le brouillard". Quel joli nom d'une mélancolie chantante! Je m'attarde à rêver devant cette vieille fleur, Nigelle de Damas pour les botanistes, Sourire de Vénus, Diable dans le buisson, Œil de chat, Barbe bleue, Belle aux cheveux dénoués sans ses autres noms populaires, partout de nos jours, reine en exil, dont le sourire énigmatique et résigné est comme demi-enveloppé d'un voile d'espérance.

L'amour dans le brouillard!... Sa marraine doit être quelque vieille fille sentimentale, qui avait vu l'amour comme elle voyait cette fleur, "dans le brouillard", et qui le regretta. Tristesse d'être seule, invincible et remontant besoin d'une tendre amitié, cœur qui cherche à saisir un autre cœur comme à colin-maillard, désirs qui s'appellent en vain, espoir entrevu et qui échappe, cœur qui tremble et se perd dans la nuit: c'est tout cela à la fois, semble-t-il, qui palpite et qui sonne, avec les accents d'une touchante mélancolie, sous ce nom si gracieux d'une fleur oubliée.

Est-ce bien assez d'ailleurs l'effet d'une imagination de vieille fille! Et faut-il le connaître peu, l'amour, pour l'évoquer sous une telle image. Lui qui est la clarté, l'éblouissement, la lumière, se le représente timidement abrité sous un voile, se cachant humblement dans la brume, prenant je ne sais quels airs discrets, distants, inaccessibles! Ah! non par exemple, ce n'est pas de la sorte que, moi, je me le figure, l'amour! Je ne vois qu'un cœur de poète ou de vieille fille pour lui prêter tant de mystère. Quand on aime, tout de suite, tout, à très gros coups le cœur doit vous le dire. On n'hésite pas. A peine la première rencontre: "Bonjour, Monsieur l'Amour!", on le salue d'un cri joyeux.

Dans le brouillard, l'amour! Allons donc! Moi, je le vois bien haut, bien en lumière, avec des ailes vainqueurs et sur un piédestal qui domine le monde.

CHOSSES MUNICIPALES

LES CHÔMEURS
SE TROMPENT

ILS PORTENT CONTRE LES AUTORITÉS DE LA VILLE DES ACCUSATIONS QUE LE MINISTRE DU TRAVAIL REFUTE. LA VILLE FAIT TOUT SON POSSIBLE.

Les administrateurs ont bien voulu rétablir les faits au sujet des secours qu'ils ont apportés aux sans-travail et disposer ainsi de l'accusation "que la ville de Montréal n'avait pas rempli son devoir à leur endroit".

Ils ont en conséquence relevé les paroles du groupe de chômeurs qui se réunissent tous les jours au Temple du Travail, paroles qui ont troublé l'écho dans le préambule d'une résolution de protestation contre l'incurie des autorités municipales: "Attendu que le ministre du Travail, à Ottawa, a déclaré que l'état avait le devoir de porter secours aux sans-travail, et plus encore que la Cité de Montréal ne remplissait pas son devoir à cet égard", etc.

M. E. Lemieux, chef du bureau de la Commission, s'est enquis aussitôt de la véracité de ces paroles auprès de M. Gidron Robertson, par la lettre suivante:

"La Commission administrative de la ville de Montréal me prie de vous transmettre copie ci-incluse d'une résolution adoptée par le comité des sans-travail de Montréal, laquelle a été présentée à notre Commission."

"La Commission administrative vous serait bien obligée de lui faire savoir si cette partie de la résolution renfermant une déclaration qui vous est attribuée est conforme à la vérité."

Et le ministre du Travail a répondu: "En réponse à votre lettre du 22 courant, je dois vous dire que la déclaration faite par les soussignés du comité des sans-travail de la ville de Montréal, est tout à fait inexacte."

"A l'occasion d'une visite, à Ottawa, d'un comité représentant les sans-travail de Montréal — lequel comité était financé par le maire de cette ville — j'ai exposé en détail l'offre de secours faite par le gouvernement canadien, applicable à toutes les municipalités du Canada. Il a été bien dit au comité que le gouvernement fédéral n'avait pas d'institution à qui confier la reconnaissance des cas particuliers de besoin, que ce soin devait être pris et est pris par toute municipalité, que tous les cas de misère devaient être portés à la connaissance des autorités municipales qui, si elles le jugent nécessaire, pourront obtenir du gouvernement fédéral qu'il participe aux frais encourus jusqu'à concurrence d'un tiers des sommes déboursées."

"J'ai aussi déclaré que si la ville de Montréal ne s'intéressait pas elle-même à cette question, elle ne remplirait pas son devoir à cet égard."

Or il est manifeste que la ville a fait quelque chose pour aider les chômeurs. La Commission administrative a dépensé près de cinq mille dollars par semaine, depuis un mois et plus, en employant à l'enlèvement de la neige un bon nombre de sans-travail. Elle continue aujourd'hui à confier cet ouvrage, en partie, à six cents sans-travail, répartis en trois groupes, chaque groupe travaillant deux jours durant par semaine.

Le refuge Meurling a été aménagé aux fins de recevoir le plus grand nombre possible de nécessiteux. Quelques-uns y trouvent, la nuit, unabri, tous ceux qui se présentent peuvent y prendre un repas, matin, midi et soir. Dans la seule journée d'hier, on a servi au refuge 1,687 repas, soit 751 diners et 936 déjeuners et soupers. 659 personnes ont pris le souper et trouvé à coucher au refuge, hier soir.

En outre les postes de police apportent une aide efficace aux conférences Saint-Vincent-de-Paul dans l'assistance aux miséreux, sous forme d'aliments et de combustible.

Union Catholique

Il y aura séance à l'Union Catholique, dimanche prochain, le 27 février, à 3 h. dans les salles de la bibliothèque, 232, rue Bleury.

La conférence sera donnée par M. l'abbé Joseph N. Dupuis, docteur en théologie et en droit canonique, curé de la paroisse Saint-Eusèbe de cette ville. Sujet: *Essai d'optimisme religieux*.

Plusieurs questions philosophiques et théologiques, du plus haut intérêt, y seront soulevées et discutées. Les membres du clergé sont invités à cette séance.

Plusieurs questions philosophiques et théologiques, du plus haut intérêt, y seront soulevées et discutées. Les membres du clergé sont invités à cette séance.

Et faut-il le connaître peu, l'amour, pour l'évoquer sous une telle image. Lui qui est la clarté, l'éblouissement, la lumière, se le représente timidement abrité sous un voile, se cachant humblement dans la brume, prenant je ne sais quels airs discrets, distants, inaccessibles! Ah! non par exemple, ce n'est pas de la sorte que, moi, je me le figure, l'amour! Je ne vois qu'un cœur de poète ou de vieille fille pour lui prêter tant de mystère. Quand on aime, tout de suite, tout, à très gros coups le cœur doit vous le dire. On n'hésite pas. A peine la première rencontre: "Bonjour, Monsieur l'Amour!", on le salue d'un cri joyeux.

Dans le brouillard, l'amour! Allons donc! Moi, je le vois bien haut, bien en lumière, avec des ailes vainqueurs et sur un piédestal qui domine le monde.

26 septembre. — Qu'écrivais-je hier soir? Ce n'est pas sur ce sujet bading-bouling que j'ai écrit. Ça j'aurais eu le loisir de rêver, ni de philosophe. Vitrier, serrurier, tannier, menuisier, plâtrier, quel que soit d'ouvriers n'a pas défilé dans ma maison depuis ce matin!

J'ai hâte de m'installer tout à fait pour l'hiver et de retrouver les habitudes de la province, que j'ai un peu perdues. Caroline, ma femme de ménage, s'inquiète de savoir si "Monsieur se plaira ici". Pourquoi ne me plairais-je pas? Je n'y suis d'ailleurs qu'en passant. Sitôt que j'aurai pris suffisamment d'études et de croquis pour mes tableaux, je retournerai à Paris, qui, seul, con-

servira le travail et peut donner la gloire. Mais ce ne sera sans doute pas avant cinq ou six mois, vers les printemps prochains.

En attendant, je suis joyamment content d'avoir trouvé cette maisonnette de faubourg avec son vieux jardin: il fait si doux, si calme, et la campagne est à deux pas!

Si je me plairai, grand Dieu! D'abord moi je me plais partout: Vive la vie! Je me sens plus particulièrement à l'aise dans une atmosphère de calme et de sérénité. Pourquoi? Est-ce bien vrai que j'aurai vingt-six ans la semaine prochaine? C'est à la crainte de détruire le prestige que j'ai aux yeux de mes voisins, "le monsieur qui peint", comme ils disent, trait pour la marelle, sur la place, avec les gosses du quartier, dont j'entends les cris d'hilarité.

28 septembre. — On vient d'installer dans mon atelier improvisé un piano; en dépit de ses touches moisées, malgré ses sons métalliques et vieillots, quel bon compagnon il sera pour les longues soirées de cet hiver!

Tout à l'heure, quand j'étais assis, j'ai aperçu une tignasse ardente immobile derrière la haie de gauche du jardin. Instinctivement j'ai regardé à droite et j'ai vu une autre tête d'enfant, qui était comme en extase! Cela ne pouvait manquer: Cyprien à gauche, Rosette à droite; qui voit l'un voit l'autre; ces petits sont inséparables.

Ce sont mes premières connaissances dans le faubourg. Que font-ils les parents de Cyprien? Que font ceux de Rosette? Les uns sont, je crois, chiffonniers, les autres n'ont pas d'occupation fixe ni bien précise: Ils rôdent, ils mendient, ils vont aux champignons, à la petite centaurée, au pissenlit ou aux pommes de pin. En tous cas, on ne les voit guère, et les petits abandonnés, fidèles l'un à l'autre, tout le jour, unissent leur solitude et ne se quittent pas.

29 septembre, jour de la saint Michel. — Ma femme de ménage, qui est en même temps lingère du quartier, benoîte et gazette ambulante, m'a présentée tous les volants dans notre conversation de ce matin. C'est le tableau curieux de ce petit coin de monde où je vis.

Monsieur ne connaît pas le père Trameur, le retraité de la maison d'en face?

— Non, Caroline.

— Ah! Seigneur! Monsieur l'a pourtant vu! Un grand vieux un peu voûté, sec comme sa canne et qui a sa vie réglée: promenade au mail, lecture, tour de jardin, apéritif, comme si son colonel le commandait encore. C'est vrai qu'avec vos peintures! Eh! bien, vous ne le verrez plus, le père Trameur, à l'heure il déménage.

— Ha!

— Et ça étonne tout le monde! Depuis le temps qu'il était dans le quartier, pensez! Seigneur Jésus, il y avait bien vingt ans. Je me demande ce que va dire là-dessus Mme Ratel.

— Eh! bien, mais, Caroline, qu'est-ce qu'elle aurait à dire?

(A suivre)

L'UNION ST-JOSEPH
À ST-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, 25. (D.N.C.) — Le conseil local de Saint-Hyacinthe de l'Union Saint-Joseph du Canada a tenu son assemblée annuelle générale, dimanche après-midi, à la salle des Zouaves. Deux représentants de l'exécutif, y assistaient: M. Eugène Sauvé, organisateur en chef, et M. Chas. Leclerc, secrétaire-général. Elle était sous la présidence de M. P.-A. Delorme, conseiller fédéral de l'Union Saint-Joseph du Canada. M. l'abbé F.-A. Laroche y a le premier adressé la parole, parlant de l'œuvre sociale des sociétés franco-catholiques et de leur influence.

M. Eug. Sauvé et M. Chs. Leclerc ont prononcé des discours très applaudis, le premier sur la puissance économique et la solidarité financière de l'Union Saint-Joseph du Canada, le second, sur son rôle religieux et patriotique. M. Sauvé a démontré que la société avait payé, depuis sa fondation, une somme de près de \$5,000,000, dont le tiers fait son budget annuel, chaque année, par un surplus net de \$200,000 versé à la réserve. Depuis trois années consécutives, l'évaluation de ses polices, faite par les actuaires, a révélé une solvabilité d'au delà de 100 p.c. Elle ne manque jamais l'occasion, en plaçant ses capitaux, de donner la préférence aux œuvres de survie nationale.

M. Leclerc a démontré que l'Union Saint-Joseph du Canada était la seule institution financière française de quelque importance, dans l'Ontario. Il a prouvé qu'elle avait le mérite incontestable d'avoir servi de moyen d'union aux groupes français antérieurs novés dans un élément anglo-protestant, et de leur avoir disputé victorieusement l'anglicisation. Il a fait l'exposé de la part prise par l'Union Saint-Joseph à la défense du bilinguisme et a terminé en disant que le moyen efficace, pour les Canadiens-Français de la province de Québec, de venir en aide à leurs frères d'Ontario, c'était de rendre plus forte et plus nombreuse leur société maternelle par excellence, l'Union Saint-Joseph du Canada.

Tout à l'heure le professeur Poirier et M. Leclerc ont remercié les délégués d'Ottawa de leurs discours confortants, ils ont promis que leur année serait entendue des patriotes de Saint-Hyacinthe. L'Union Saint-Joseph du Canada, ont-ils dit, ont lement un grand concours de recrutement, exécutivement avantageux, et Saint-Hyacinthe va avoir à cœur d'y arriver en premier. Dans ce concours, il y a \$1000 à gagner en primes en plus des conditions très avantageuses pour les nouveaux membres.

L'assemblée s'est terminée par les élections annuelles. Le conseil de bureau de direction est composé comme suit: Président: M. P.-A. Delorme; 1er vice-président: M. Albert Béthune; 2ème vice-président: le prof. J.-F. Poirier; secrétaire: M. Laroche; trésorier: M. Arthur Frensch; conseillers: MM. Wilfrid Ledue, Donat Bibeau, Conrad Quintal.

Adoration nocturne

Les membres sont convoqués pour dimanche après-midi, à quatre heures, à l'église Saint-Jacques, pour l'office des Quarante-Heures.

Et le soir du même jour, à 7 heures 30, à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont (Tramway Outremont-Nord).

Et lundi soir, à 8 heures, à l'église Sainte-Philomène de Rosemont (Tramway Frontenac).

Vos Vêtements
de Printemps

Envoyez-les maintenant pour les faire nettoyer ou teindre par procédé scientifique. Transigez directement avec nous: service et satisfaction assurés. En nous confiant vos vêtements des aujourd'hui, vous éviterez la ruée et vous vous assurez de prompts résultats.

Toilet Laundries

Limited
Tél. Ur. 7640
"Nous tenons à perfection"

retournerai à Paris, qui, seul, con-

servira le travail et peut donner la gloire. Mais ce ne sera sans doute pas avant cinq ou six mois, vers les printemps prochains.

En attendant, je suis joyamment content d'avoir trouvé cette maisonnette de faubourg avec son vieux jardin: il fait si doux, si calme, et la campagne est à deux pas!

Si je me plairai, grand Dieu! D'abord moi je me plais partout: Vive la vie! Je me sens plus particulièrement à l'aise dans une atmosphère de calme et de sérénité. Pourquoi? Est-ce bien vrai que j'aurai vingt-six ans la semaine prochaine? C'est à la crainte de détruire le prestige que j'ai aux yeux de mes voisins, "le monsieur qui peint", comme ils disent, trait pour la marelle, sur la place, avec les gosses du quartier, dont j'entends les cris d'hilarité.

28 septembre. — On vient d'installer dans mon atelier improvisé un piano; en dépit de ses touches moisées, malgré ses sons métalliques et vieillots, quel bon compagnon il sera pour les longues soirées de cet hiver!

Tout à l'heure, quand j'étais assis, j'ai aperçu une tignasse ardente immobile derrière la haie de gauche du jardin. Instinctivement j'ai regardé à droite et j'ai vu une autre tête d'enfant, qui était comme en extase! Cela ne pouvait manquer: Cyprien à gauche, Rosette à droite; qui voit l'un voit l'autre; ces petits sont inséparables.

Ce sont mes premières connaissances dans le faubourg. Que font-ils les parents de Cyprien? Que font ceux de Rosette? Les uns sont, je crois, chiffonniers, les autres n'ont pas d'occupation fixe ni bien précise: Ils rôdent, ils mendient, ils vont aux champignons, à la petite centaurée, au pissenlit ou aux pommes de pin. En tous cas, on ne les voit guère, et les petits abandonnés, fidèles l'un à l'autre, tout le jour, unissent leur solitude et ne se quittent pas.

29 septembre, jour de la saint Michel. — Ma femme de ménage, qui est en même temps lingère du quartier, benoîte et gazette ambulante, m'a présentée tous les volants dans notre conversation de ce matin. C'est le tableau curieux de ce petit coin de monde où je vis.

Monsieur ne connaît pas le père Trameur, le retraité de la maison d'en face?

— Non, Caroline.

LA VIE SPORTIVE

LE CLUB LA TUQUE EST BATTU PAR MCGILL

Le club universitaire triomphe par un résultat de 6 à 4. — La partie est très intéressante. — Une avance de 4 points dès la première période.

Scorant quatre points dans la première période hier soir, le McGill a pris une telle avance sur le club La Tuque que les champions de la Vallée du Saint-Maurice ne purent jamais rattraper le terrain perdu, malgré des efforts gigantesques de leur part, surtout dans la dernière période, alors qu'ils déclaraient l'équipe universitaire locale. Le score final a été de 6 à 4 pour les McGill, et sauf la première période, qui se termina par un résultat de 4 à 1, pour les locaux, les équipiers de La Tuque disputèrent le terrain ponce par ponce. Dans la deuxième période, ils comptèrent deux points contre McGill deux, tandis qu'ils mirent à leur actif l'unique point de la dernière période.

La partie a été une brillante exhibition de hockey. De part et d'autre, le jeu fut mené rondement d'autant plus que la partie fut nette et exempte de brutalité. Pendant les premières minutes du jeu, les deux clubs cherchèrent à se prendre en défaut et le puck se promena d'un bout à l'autre de la glace. Finalement, au bout de six minutes, Teddy Behan donna le premier point de la partie au McGill. Deux minutes plus tard, Georges McNaughton égalait les chances en comptant un point de toute beauté. Pendant près de dix minutes, le jeu se maintint à une vive allure avec des alternatives d'attaque et de défense. Il restait deux minutes de jeu sur la première période lorsque le McGill se rallia et scora trois points dans un aussi court laps de temps, le premier par Lyall, un substitut, le deuxième par Flanagan et le troisième par surprise, et les Carabins de la rue Sherbrooke laissèrent la glace avec une avance de trois points.

Le McGill accentua cette avance d'un autre point dans la deuxième période, quand Anderson scora après douze minutes et demie. Ce point sembla fouetter l'ire des joueurs de La Tuque qui, à la remise de la rondelle au jeu, partirent en coup de vent, traversèrent facilement la défense locale et scoraient un point bien mérité sur le lancé parfait de Braithwaite. Les visiteurs ne s'arrêtèrent pas là, et McNaughton mit un autre point à son crédit une minute plus tard, après avoir fait habilement sentir le puc aux joueurs de défense du McGill. Mais le McGill ne se tint pas pour battu, et Flanagan, compta à son tour quelques minutes avant l'expiration de la deuxième période qui s'acheva par un score de 6 à 3 pour les Carabins.

La troisième période vit le club local s'en tenir sur une prudente défensive. Ce système paralysa presque complètement les efforts

Au Collège Sainte-Marie

Hier après-midi, le club du collège Sainte-Marie recevait l'équipe du Séminaire de Sainte-Thérèse. Privée de Lavery et Crépeau, sa "défense" régulière et ses deux meilleurs joueurs, l'équipe du collège Sainte-Marie a remporté une brillante victoire sur ses adversaires, les Thérésiens.

Le résultat qui est de 1 à 0 pour les collégiens de la rue Bleury prouve avec évidence que la partie a été mouvementée.

L'unique point de la partie fut compté dès les premières minutes de jeu, alors que Lambert, interceptant une passe de Quimel — de derrière les buts de Drouin — prit ce dernier en défaut en lançant la rondelle dans le filet. Ce fut le premier et le dernier point de la partie.

Le collège Sainte-Marie a joué de malchance; au dire d'un spectateur — et il s'y connaît — le résultat aurait dû être 5 à 0; en effet trois fois le Ste-Marie n'a pas compté devant un filet non gardé.

La partie fut jouée sans rudesse; une seule punition fut infligée.

Les élèves du collège Sainte-Marie remercient cordialement les Thérésiens de leur visite.

Alignement des clubs:

Ste-Marie: Ste-Thérèse

Jerome buts Derouin

Cossette défenses DaPrato

Thibodeau défenses Bessner

Quimel centres Poirier

Lambert ailes g. Sauvé

Dion ailes d. Gravel

Substituts — Ste-Marie: Bourassa, Cousineau, Fortier, Ste-Thérèse: Clément, Rainville, Gauthier.

Arbitres: Bourgeois et Dionne. Arbitre des buts: Manseau et Lacasse.

Chronométrateur: Vachon.

des visiteurs, qui, incapables de traverser ce mur de quatre à cinq hommes, prirent des chances de désespoir en tirant de tous les angles de la glace. Mais il semblait que Stenson voyait tout, car il arrêta tout. Ses exploits dans cette seule période méritaient que le McGill gagnât la partie, car Stenson, qui jouait dans les rangs intermédiaires au milieu de la saison, s'est révélé comme une étoile de première grandeur contre le National, lundi soir; contre les Queens de Kingston, mardi soir, et contre le La Tuque, hier soir. Ce n'est qu'au bout de quatorze minutes que le succès vint couronner les efforts surhumains des visiteurs, lorsque C. Goswell prit Stenson en défaut sur une passe de derrière les buts. Ce fut le dernier point de la partie, qui s'acheva au milieu d'une excitation intense.

Il est surprenant que le McGill, après ses deux parties de lundi et de mardi, ait pu opposer une aussi belle résistance au La Tuque, hier, et le club universitaire peut être fier de son triomphe. Tous ses porte-couleurs ont été à la hauteur de la position, et ils ont joué avec un entrain qui ne s'est pas démenti un instant. Quant aux visiteurs, leur jeu n'a pas été aussi combiné, aussi judicieux que celui de leurs adversaires, mais il a par moment donné beaucoup à penser au McGill.

Un moment même, dans la troisième période, on crut que le club local allait succomber devant les assauts furibonds, électrisants des joueurs de La Tuque.

Au delà de 4,000 personnes assistaient à cette partie, qui fut très bien arbitrée par Jimmy Gardner et Harry Hyland.

Alignement des équipes et sommaire de la partie:

McGill	Buts	La Tuque
Stenson	Duchess	Lacroix
Cully	Points	McNaughton
Dineen	Converts	McNaughton
Flanagan	Centres	McNaughton
Anderson	Ailes	Sam Hughes
Gallagher	Ailes	Priddy
Behan	Subs	McNaughton
Lyall	Subs	Goswell
Substituts: McGill, Behan, Lyall		
La Tuque, A. J. McNaughton, C. Goswell.		

SOMMAIRE.

Première période.

1.—McGill... Behan... 6.00

2.—La Tuque... McNaughton... 2.00

3.—McGill... Lyall... 9.30

4.—McGill... Flanagan... 3.30

5.—McGill... Behan... 1.00

Deuxième période.

6.—McGill... Anderson... 12.00

7.—La Tuque... Braithwaite... 0.45

8.—La Tuque... McNaughton... 1.00

9.—McGill... Flanagan... 4.00

Troisième période.

10.—La Tuque... Goswell... 14.00

O'Neill, Eddie Ricard sera aussi au programme.

Banquet de la ligue Provinciale

C'est le 6 mars, à l'hôtel Plaza, Place Jacques-Cartier, qu'aura lieu le banquet de la Ligue Provinciale de Quilles de Québec, organisé par Rod. Lamoureux, propriétaire du club Montclair.

A ce banquet, assisteront des représentants de Québec, Lévis, Trois-Rivières et Grand-Mère. C'est-à-dire que les villes représentées dans la Ligue Provinciale de Quilles de Québec auront cinq ou six délégués. On s'attend même qu'une quinzaine d'amateurs accompagneront le club Québec, qui devra rencontrer le club de Rod. Lamoureux le 6 mars.

Nous avons lieu de croire que Montréal remportera cette année encore le championnat de la province, car il compte actuellement 14 parties de gagnées et 4 de perdues; il est suivi du Club Québec avec 12 parties de gagnées et 2 de perdues.

Le club Montréal aura à recevoir le club Grand-Mère samedi sur les allées du National, et il restera à jouer à Québec le 6 mars.

M. Rod. Lamoureux invite les amis, supporters du Montréal à aller encourager leur club à la partie du 5 mars, et à assister, au banquet de la saison qui aura lieu, tel que mentionné ci-haut, le 6 mars, à l'hôtel Plaza, à 8 heures du soir.

Ceux qui désireront se procurer des billets, pourront s'adresser à M. Nap. Labarre aux allées du Canadien à M. C. Desautels aux allées du National, ou à M. Rod. Lamoureux.

Le club Orkin champion

L'équipe de la maison Orkin a brillamment terminé sa saison mercredi soir en écrasant l'équipe de la "Montreal Hat" par une majorité de 134 points.

Le club Orkin n'a subi aucune défaite cette saison et est considéré comme la meilleure équipe des maisons de modes en gros.

Montreal Hat

Garber... 173 193 11 485

Florence... 139 124 135 398

Leclerc... 146 156 121 423

Faulkner... 133 107 126 366

Minelue... 151 127 92 370

742 707 593 2042

Orkin

Leprohon... 129

Charpentier... 198 110 308

Lachapelle... 150 169 118 437

Woolley... 147 150 161 467

Gauthier... 111 114 140 365

Nantel... 125 155 10 470

692 795 719 2176

LA JOUTE DE SAMEDI SOIR

LE CANADIEN RENCONTRERA LE CLUB HAMILTON. — L'OPINION DES JOURNAUX DE LA CAPITALE. — KENNEDY A CONFIANCE. — PRATIQUE CE MATIN.

Les joueurs du Bleu Blanc Rouge sont revenus d'Ottawa, hier matin, et ils n'ont jamais été de meilleure humeur. La plupart assistaient à la joute McGill-La Tuque, dans la soirée à l'Aréna Mont-Royal, et tous se sont déclarés enchantés de leur victoire dans la capitale. George Kennedy était aussi tout souriant. Le gérant du Canadien a l'air bien convaincu que son club va remporter les honneurs de la deuxième série, car après la partie il a eu une longue conférence avec les directeurs de l'Aréna où, s'il faut en croire la rumeur, on a discuté des dates des parties de détail, pour le championnat final.

Les journaux d'Ottawa reçus hier, ne cherchent pas d'excuses pour la défaite des Sénateurs et ils avouent que le meilleur club a gagné. Le ton du "Citizen", toujours si hautain, après chaque partie des champions du monde, parle en faveur de nos troupes et il attribue la victoire au capitaine Newsy Lalonde.

"Les Ottawa ont été battus et ils n'ont pas d'excuses à offrir", dit le "Journal". Ils ont été défaits et la seule consolation est qu'ils ont combattu au lieu d'être simplement écrasés comme à Montréal. Les Canadiens ont montré une fois de plus qu'ils sont le club qui "checke" le plus efficacement ainsi que le plus rapide de la ligue à l'heure actuelle.

Le "Citizen" dit: "Le résultat de la joute d'hier soir est un triomphe pour Lalonde et ses camarades. L'habile capitaine du Canadien a joué une grande partie toute la soirée, mais la plus grande étoile de la joute a été Didiey Pitre, le plus vieux joueur sur la glace. Il a été la sensation de la présente saison de la ligue professionnelle."

La direction du Canadien nous annonce qu'Arbours sera de retour samedi et qu'il jouera contre Hamilton.

George Kennedy a aussi déclaré que si Ottawa avait gagné, il aurait protesté la partie parce que le président Calder n'avait pas le droit de réinstaller Broadbent. Le club Ottawa a annoncé qu'il protestera contre la présence de Bell sur l'alignement du Canadien, alléguant qu'il n'a pas été engagé et ne pas joué avant le 15 février, limite accordée par la ligue.

Le Canadien a deux dures parties à jouer, samedi et lundi, mais comme ils seront sur leur propre patinoire, ils sont convaincus de sortir victorieux. Il y aura pratique ce matin, de 11 heures à midi, de sorte que tous seront à leur meilleur lorsqu'ils s'aligneront contre les Tigers, demain soir.

A Saint-Canut

Dimanche dernier, à Saint-Canut, eut lieu une partie de hockey très intéressante entre le club de l'endroit et les collégiens de Sainte-Scholastique. Malgré la grande expérience du club du collège, les St-Canut n'ont été défaits que par 5 à 2.

Le St-Canut, malgré sa défaite, a droit d'être fier du résultat car pour plusieurs des joueurs de cette équipe, c'est la première année que ceux-ci s'adonnent au jeu de hockey.

Raquetteurs du National

Les raquetteurs du National sont instamment priés d'être présents à l'assemblée de ce soir, à 8 h. 30 précises à la palestra.

Tous les membres qui ont en leur possession, soit des costumes de raquetteurs, soit des uniformes de coureurs sont priés de les rapporter en venant à l'assemblée.

Que chacun soit à son poste ce soir à 8 h. 30 précises.

LE BILL DES LIQUEURS

LE CONSEIL LEGISLATIF L'ADOpte

(Compte rendu officiel).

Québec, 24. — Le bill des liqueurs a subi sa troisième lecture, cet après-midi, au conseil législatif, après avoir subi quelques amendements. M. Bryson présidait la commission plénière où ces amendements ont été adoptés.

Voici ces amendements:

La clause 23 prohibant la vente des liqueurs alcooliques, autres que les bières, est amendée en ajoutant aux mots "liqueurs alcooliques" les mots "alcools potables ou non potables, spiritueux, vins ou toutes autres liqueurs alcooliques".

La clause 27 est amendée de façon à ne pas prohiber aux brasseurs de vendre ou livrer de la bière en dehors de la province.

La clause 32 est amendée pour définir la date à laquelle la commission des liqueurs devra émettre les permis. Les demandes devront être faites avant le 31 décembre, et la décision de la commission devra être donnée avant le 20 janvier suivant.

L'article 37 relatif aux droits exigibles pour permis, est amendé de façon à ce que la commission ne puisse exiger que la moitié des droits exigibles, lorsqu'il s'agit de salle à manger d'un hôtel ou d'un restaurant situé dans un parc d'habitation ou d'une ville, attendu que ces hôtels ne sont ouverts que durant la saison d'été.

L'article 43 est amendé de façon à obliger la commission à faire approuver par les autorités religieuses les vins requis pour le service du culte. Le même article est amendé de façon à rendre plus sévère la loi prohibant de garder des liqueurs alcooliques ailleurs que dans les endroits permis. Le bill tel que soumis au conseil disait que ce fait constituait une vente; l'amendement dit que ce fait constitue une infraction à la présente loi.

Le même article est aussi amendé de façon à ne pas rendre obligatoire le transport par voie ferrée, bateau ou messagerie, les bières expédiées en dehors de la province. Un amendement analogue est fait à la clause 48.

La clause 47 est amendée de façon

à permettre la vente d'alcools potables aussi bien que non potables, par les distillateurs, directement aux fabricants d'articles réquirant cet alcool.

Un amendement à la clause 51 rend possible de \$100 d'amende toute personne qui apporte ou boit dans une taverne une liqueur alcoolique autre que de la bière.

M. Perron a répondu à plusieurs autres questions de divers membres du conseil législatif.

M. le Dr Choquette demande que les brasseurs soient tenus d'indiquer le prix de la bière sur leurs caisses.

M. Perron répond que ce serait réglementer le commerce, ce que le gouvernement provincial n'a pas le droit de faire. Ce serait d'ailleurs imposer une dépense inutile aux brasseurs, qui peuvent fixer le prix qu'ils veulent.

L'article 30 impose une taxe de 5 pour cent aux brasseurs sur toute bière qu'ils expédient. M. Kelly voudrait que cette taxe fût imposée sur la vente de la bière et non pas sur l'expédition, car il croit que le gouvernement ne pourra exiger cette taxe si l'acheteur va chercher lui-même à la brasserie la bière qu'il achète.

M. Perron répond que cela ne serait pas constitutionnel, car le gouvernement provincial n'a pas le droit de taxer les ventes.

GUÉRIT À CHAQUE CONTACT

Zam-Buk

dans les cas de brûlures, d'échauffures, de plaies causées par le froid et de toutes les maladies et blessures de la peau, vous pouvez compter sur Zam-Buk. La rapidité et la sûreté avec lesquelles il enlève la douleur et la sensibilité et fait se reconstruire une peau nouvelle, est vraiment étonnante.

Zam-Buk est un baume antiseptique purement végétal exerçant une action médicamenteuse bien définie et importante sur la peau. Par son caractère et ses effets, il diffère totalement des onguents et des baumes ordinaires. Zam-Buk vous protégera contre l'empoisonnement du sang et les maladies de la peau.



Chez les marchands, 50 s. la boîte.

à permettre la vente d'alcools potables aussi bien que non potables, par les distillateurs, directement aux fabricants d'articles réquirant cet alcool.

Un amendement à la clause 51 rend possible de \$100 d'amende toute personne qui apporte ou boit dans une taverne une liqueur alcoolique autre que de la bière.

M. Perron a répondu à plusieurs autres questions de divers membres du conseil législatif.

M. le Dr Choquette demande que les brasseurs soient tenus d'indiquer le prix de la bière sur leurs caisses.

M. Perron répond que ce serait réglementer le commerce, ce que le gouvernement provincial n'a pas le droit de faire. Ce serait d'ailleurs imposer une dépense inutile aux brasseurs, qui peuvent fixer le prix qu'ils veulent.

L'article 30 impose une taxe de 5 pour cent aux brasseurs sur toute bière qu'ils expédient. M. Kelly voudrait que cette taxe fût imposée sur la vente de la bière et non pas sur l'expédition, car il croit que le gouvernement ne pourra exiger cette taxe si l'acheteur va chercher lui-même à la brasserie la bière qu'il achète.

M. Perron répond que cela ne serait pas constitutionnel, car le gouvernement provincial n'a pas le droit de taxer les ventes.

Quant à la défense de vendre aux interdits et aux ivrognes d'habitude dénoncés comme tels, M. Kelly demande que l'on déclare aussi infraction à la loi le fait de donner des liqueurs alcooliques à un interdit ou à un ivrogne d'habitude, qu'on sait être tel.

Après quelque discussion, M. Perron déclare qu'il ne peut accepter cet amendement car cela nous mènerait trop loin. Une personne absolument de bonne foi pourrait se faire condamner pour cette infraction.

M. Kelly voudrait aussi faire fixer un minimum d'amende pour les infractions prévues par la clause 51. M. Perron déclare que la pénalité à ce sujet est trop forte à l'assemblée législative.

M. le Dr Choquette s'étonne de la sévérité de la loi contre les médecins ou les pharmaciens qui vendent des remèdes brevetés alcooliques.

M. Perron déclare qu'il est temps d'arrêter le système qui existe actuellement et qui permet la vente de remèdes brevetés contenant jusqu'à 30 pour cent d'alcool.

Le bill Mitchell subit sa troisième lecture, ainsi amendé, et il sera sanctionné vendredi après-midi avec d'autres par le lieutenant-gouverneur.

CONFÉRENCE

LES RICHESSES DE QUÉBEC

M. RAYMOND BEAUDRY PARLE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOTRE PROVINCE, DEVANT L'ASSOCIATION DES JEUNES LIBERAUX AU CLUB DE REFORME.

M. Raymond Beaudry a traité de l'avenir économique de la province et de ses richesses naturelles, devant les membres de l'association des jeunes libéraux, au club de Réforme, hier soir.

Le conférencier a fait l'actif de notre province, énumérant ses richesses forestières, minières, agricoles et industrielles.

La population de la province était, au recensement de 1916, de 2,309,000 âmes, répartie presque également entre les villes et les campagnes. Notre territoire couvre une superficie de 450,000,000 d'acres de terre, dont 39,000,000 seulement forment la superficie des municipalités. Une bonne proportion est également répartie sur les terres forestières, les terres arables, etc. Le domaine agricole était évalué, en 1911, à \$423,000,000, et les produits agricoles, en 1916, dépassaient un total de \$200,000,000.

L'orateur décrit la richesse de nos mines, de nos forêts, la valeur de nos coupes de bois, de nos forces hydrauliques, de nos propriétés des villes, des chemins de fer, etc. De toutes les statistiques citées, il ressort que la province est très riche et qu'elle possède une réserve considérable, insoupçonnée qui nous permet de jeter un regard confiant vers l'avenir.

"Le domaine agricole", dit M. Beaudry, est plus riche que celui des villes et nous devons nous en réjouir, car c'est l'agriculture qui nous a formés, c'est à elle que nous devons notre survie. Nous devons également payer notre tribut de reconnaissance à l'organisation provinciale, au climat, et aujourd'hui, dans la lutte des classes, la famille rurale sera notre sauvegarde. Nous devons garder présente à

notre mémoire la politique inspiratrice d'Honoré Mercier si pratiquement poursuivie aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture de la province, l'hon. J. E. Caron, homme de caractère et d'initiative à qui nous devons l'amélioration de l'agriculture jusqu'au point où elle est présentement.

"Nous constatons avec plaisir de nos jours que les jeunes gens retournent à la terre, après l'avoir délaissée pour aller chercher dans les villes la fortune que la rumeur voulait qu'on y trouve. La colonisation fait une oeuvre admirable dans la province, mais il faut encore don-

ner plus de terres à la colonisation. Le retour à la terre nous évitera le triste spectacle de l'exode de nos gens, comme nous le déplorons aujourd'hui celui d'il y a bien des années alors que les nôtres émigrèrent dans la Nouvelle-Angleterre. Nous avançons d'un côté et nous reculons de l'autre, c'est pourquoi nous devons préparer l'avenir pour garder sur cette terre d'Amérique, particulièrement sur le sol canadien la prépondérance que nous y avons."

Au début, M. Maurice Lalonde a présenté le conférencier, et M. Bourdon l'a félicité de son travail.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 3759. — Macdonald Publishing Co. Ltd., demanderesse, vs E. A. Robinson Co. Limitée, défenderesse. Le 7ème jour de mars 1921, à dix heures de l'après-midi, à la place d'affaires de l'édifice défenderesse, au No 222, rue Craig, chambre 202, en la cité de Montréal, devant le juge en chef de la Cour Supérieure, a été lu et enregistré l'acte de réquisition en justice des biens et effets de ladite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles de bureau, Conditions: argent comptant, J. S. Lavery H. C. S.

Montreal, 25 février 1921.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 3759. — Macdonald Publishing Co. Ltd., demanderesse, vs E. A. Robinson Co. Limitée, défenderesse. Le 7ème jour de mars 1921, à dix heures de l'après-midi, à la place d'affaires de l'édifice défenderesse, au No 222, rue Craig, chambre 202, en la cité de Montréal, devant le juge en chef de la Cour Supérieure, a été lu et enregistré l'acte de réquisition en justice des biens et effets de ladite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles de bureau, Conditions: argent comptant, J. S. Lavery H. C. S.

Montreal, 25 février 1921.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 3759. — Macdonald Publishing Co. Ltd., demanderesse, vs E. A. Robinson Co. Limitée, défenderesse. Le 7ème jour de mars 1921, à dix heures de l'après-midi, à la place d'affaires de l'édifice défenderesse, au No 222, rue Craig, chambre 202, en la cité de Montréal, devant le juge en chef de la Cour Supérieure, a été lu et enregistré l'acte de réquisition en justice des biens et effets de ladite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles de bureau, Conditions: argent comptant, J. S. Lavery H. C. S.

Montreal, 25 février 1921.



18¢ le paquet
Deux pour 35¢

Quelle Satisfaction!
Faites-en l'essai
aujourd'hui même
**CIGARETTES
PLAYER'S
NAVY CUT**

Chemin de Fer National-Grand Tronc

Montréal---Québec
(Gare Bonaventure) (Gare du Palais)

SERVICE DE TRAINS DE NUIT QUOTIDIENS

Liens de haut en bas	Gares	Liens de bas en haut
P.M.	Dép. Montréal Arr. Québec	A.M.
11.15	Gare Bonaventure	7.10
6.15	Arr. Québec	11.55
A.M.	Gare du Palais	P.M.

Wagons-lits éclairés à l'électricité et wagons ordinaires.

Pour billets et renseignements complets, s'adresser au bureau des voyageurs en ville, chemin de Fer National-Grand Tronc, 230 rue Saint-Jacques, au terminus du tunnel, à la gare Bonaventure ou à la gare de la rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

POUR PARAITRE LE 1er MARS

La presse catholique et nationale par Henri Bourassa

La série d'articles sur la presse catholique et nationale, publiés dans le Devoir depuis quelques mois, paraîtra le 1er mars en une brochure grand format de 80 pages.

Nos lecteurs se rappellent que l'auteur a traité la question sous des aspects très divers, en fonction des intérêts généraux des Canadiens français catholiques et du point de vue des diverses catégories sociales. Beaucoup de gens estiment que c'est l'étude la plus complète qu'on ait encore publiée chez nous sur le sujet. Cette nouvelle brochure permettra de retrouver, sous une forme très condensée l'essentiel des observations faites par M. Bourassa au cours de ses diverses conférences.

Un certain nombre de personnes désirent faire de cette brochure une propagande sérieuse. Nous les prions, afin de permettre de régler le tirage, de vouloir bien nous indiquer le nombre d'exemplaires qu'elles veulent prendre. Nous prions parallèlement les libraires de donner le plus tôt possible leurs commandes.

La brochure se vendra 35 sous l'unité, port en plus. A la douzaine, \$3.50 (port en plus). Par quantités de

